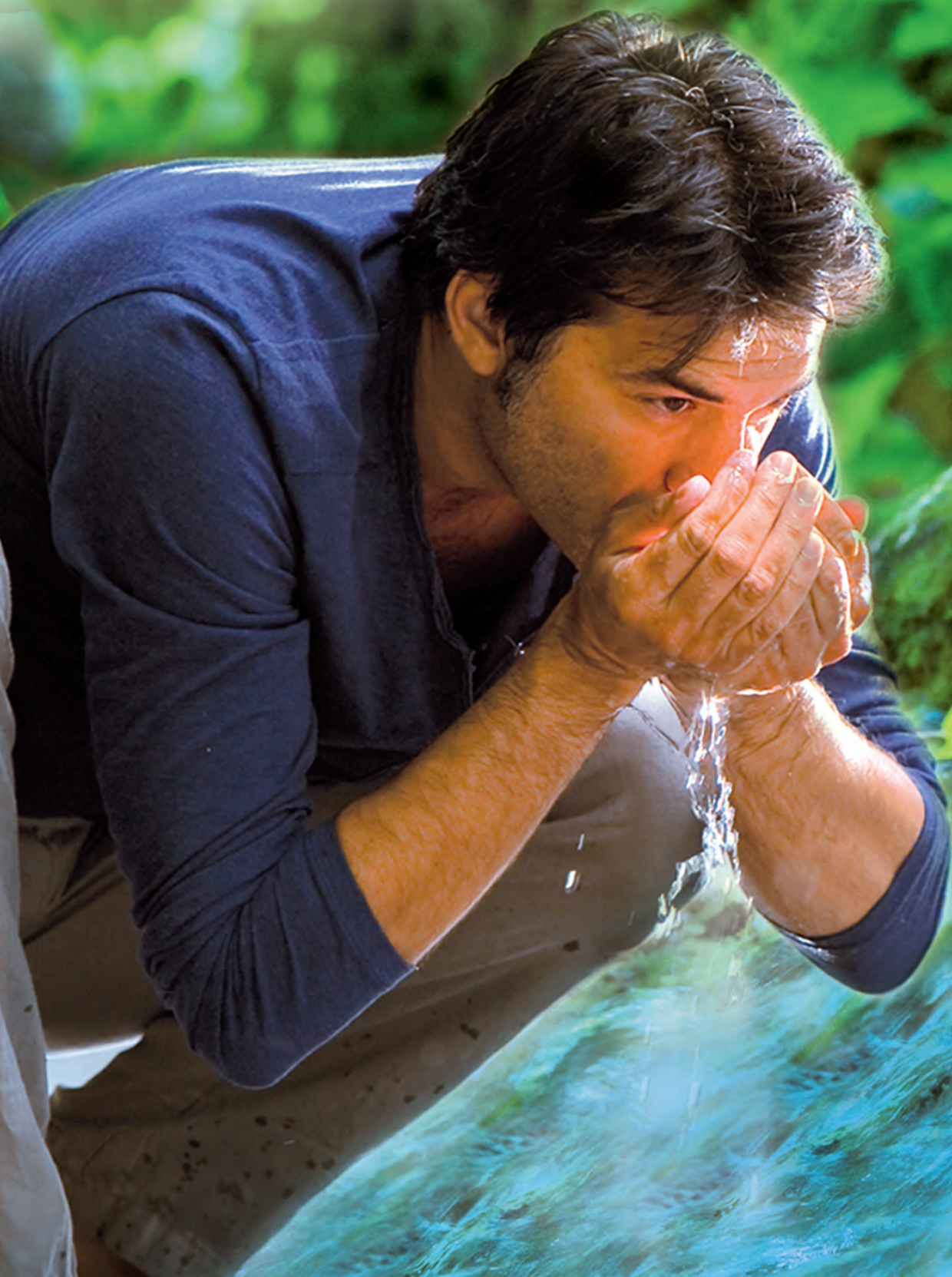




Ain Ifrane[®]
DU CÔTÉ DE LA NATURE.



SOURCE DE NATURE AU QUOTIDIEN



TBWAY ALIF

LA NATURE EST GÉNÉREUSE À L'ÉTAT PUR. PROTÉGEONS-LÀ, ELLE NOUS LE RENDRA BIEN. À LA SOURCE, AÏN IFRANE, UNE EAU PURE ET LÉGÈRE QUI PUISE SON ORIGINE DANS LA NATURE. AÏN IFRANE, UNE EAU DE SOURCE NATURELLE, RICHE EN CALCIUM ET EN OLIGO-ÉLÉMENTS QUI VOUS APPORTERA, TOUS LES JOURS, LES BIENFAITS DE LA NATURE.

PROTÉGEONS LA NATURE, LA NATURE NOUS LE RENDRA BIEN !



Aujourd'hui, vous ne pouvez plus vous passer de votre carte



Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous passer de vous certifier la qualité de nos services monétiques

L'activité monétique de la BMCI est aujourd'hui certifiée ISO 9001 v.2008 et vient couronner une démarche qualité qui mobilise l'ensemble des équipes de la BMCI. Au-delà, cette certification vient démontrer l'engagement de la BMCI à vous offrir toujours plus de fiabilité et de confiance dans l'utilisation que vous pouvez faire de votre carte de retrait et de paiement au quotidien.

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



BMCI CERTIFIÉE ISO 9001 V. 2008
POUR L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS MONÉTIQUES

05 29 044 044

Vous méritez une nouvelle relation avec votre banque



Editorial

CFCIM

« Une vie associative dynamique »

Joël Sibrac
Président

Dans le cadre de ses activités et à l'initiative, le plus souvent, de ses Commissions, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) offre un choix diversifié de réunions d'information à ses nombreux adhérents. Ces rencontres, qui ont lieu aussi bien à Casablanca qu'en régions dans les différentes Délégations que compte la Chambre, sont de trois types : les forums adhérents, les réunions techniques et les petits-déjeuners débats. Pour la seule année 2012 et ne serait-ce qu'à Casablanca, 47 forums adhérents, réunions techniques et petits-déjeuners débats ont été organisés au profit des adhérents de la CFCIM, soit près d'une manifestation par semaine.

Dans le cadre des forums adhérents, animés par des invités de marque, ce dynamisme a permis à votre Chambre d'aborder différentes thématiques allant de la « réglementation des changes » aux « mutations stratégiques de l'ordre mondial », en passant par la « protection sociale », la « législation du travail et la formation professionnelle », les « finances publiques », la « gouvernance et l'environnement des affaires » ou encore le « partenariat d'exception franco-marocain » et bien d'autres sujets d'actualité et stratégiques. Cette dynamique se poursuit en 2013. Ainsi, dans ce numéro, votre revue Conjoncture revient sur les forums adhérents animés en janvier par Chakib Benmoussa, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), Pascal Boniface, Directeur de l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) et Abdelkader Amara, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.

Preuve encore de ce dynamisme, la CFCIM reçoit le 14 février Abdellatif Zaghnoun, Directeur Général des Impôts, qui viendra présenter les dispositions fiscales de la Loi de Finances 2013 – notre Zoom du mois aborde d'ailleurs ce thème de la fiscalité –, en attendant les Assises de la Fiscalité qui apporteront des réponses concrètes aux nombreuses questions que se posent l'ensemble des opérateurs économiques sur la réforme du système fiscal marocain.

Comme vous pouvez le constater, à l'instar de l'année 2012, la vie associative de la CFCIM s'annonce riche en 2013 et nous serons heureux de vous retrouver nombreux lors des manifestations que nous organisons, tant à Casablanca que dans nos Délégations Régionales.



Conjoncture est édité par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc ►►► 15, avenue Mers Sultan - 20 130 Casablanca. Tél. LG : 05 22 20 90 90. Fax : 05 22 20 01 30. E-mail : conjoncture@cfcim.org. Site Web : www.cfcim.org ►►► **Directeur de la publication** Joël Sibrac ►►►

Rédacteur en chef Philippe Confais ►►► **Secrétaire de rédaction-journaliste** Ferdinand Demba ►►► **Président du Comité de rédaction** Serge Mak

►►► **Directrice Communication-Marketing** Wadad Sebti ►►► **Ont collaboré à ce numéro** Philippe Baudry, Laurence Jacquot, Société de Bourse M.S.IN, Anne-Sophie Colly (journaliste), Mohamed Kabbaj, Jane Dziwinski, Cyrinne Acquedim Mikou, Abdelaziz Arji, les administrateurs et collaborateurs de la CFCIM ►►► **Agence de presse** AFP ►►► **Crédits photos** CFCIM, Studio Najibi, 123rf ►►► **Conception graphique** Sophie Goldryng ►►► **Mise en page** Mohamed Afandi ►►► **Impression** Direct Print (Procédé CTP) ►►► ISSN : 28 510 164 ►►► Numéro tiré à 13 500 exemplaires.

PUBLICITÉS **Mariam Bakkali** Tél. : 05 22 93 11 95 - 05 22 93 81 28 GSM : 06 61 71 10 80 mariam.bakkali@menara.ma
Anne-Marie Jacquin Tél. : 05 22 30 35 17 GSM : 06 61 45 11 04 jacquin_annemarie@yahoo.fr
Nadia Kaïs Tél. : GSM : 06 69 61 69 01 kais.communication@gmail.com

Sika Maroc, partenaire de vos projets



- ▲ Technologie du béton
- ▲ Réparation et protection des bétons
- ▲ Renforcement de structure
- ▲ Joints et collages souples
- ▲ Collage, scellement et calage
- ▲ Revêtements de sols industriels et décoratifs
- ▲ Etanchéité
- ▲ Cuvelage
- ▲ Membranes d'étanchéité.

Plus d'infos sur notre site web

<http://mar.sika.com>



Sika Maroc S.A.

Z.I. Ouled Saleh, BP 191-27182
Bouskoura - Casablanca - Maroc
Tél. : +212(0)522 33 41 54
Fax : +212(0)522 59 07 99
info@ma.sika.com - <http://mar.sika.com>

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ CERTIFIÉ
QSE



Innovation & Consistency | Since 1910

XXIII^{ème} promotion EFA Des lauréats porteurs d'une vision d'avenir

Le Campus de la CFCIM a accueilli la remise des diplômes des élèves de l'EFA. Charles Fries, Ambassadeur de France au Maroc, était l'invité et le parrain de cette promotion. 60% des diplômés de l'Ecole sont insérés dans la vie professionnelle.

Ferdinand Demba, conjoncture@cfcim.org

Le Campus de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc était en effervescence le vendredi 18 janvier dernier, à Aïn-Sebaâ. Et pour cause, les lauréats de la XXIII^{ème} promotion de l'Ecole Française des Affaires (EFA) ont assisté à la cérémonie de remise de diplômes en présence de leurs familles. Cet événement récompense les efforts de deux longues années de travail pour les 91 diplômés consacrés ce jour. C'était également l'occasion pour le parrain de cette XXIII^{ème} promotion de l'EFA, Monsieur Charles Fries, Ambassadeur de France au Maroc, de rencontrer les élèves du Campus de la CFCIM et leurs professeurs. Après avoir remercié l'EFA pour l'avoir honoré en le faisant parrain de cette promotion, Monsieur Charles Fries a rappelé l'étroite collaboration de l'Ambassade de France dans la mise en œuvre de projets académiques au Maroc, en partenariat avec le Campus de la CFCIM et les pouvoirs publics marocains.

Des invités de marque

L'ambiance bon enfant qui régnait au Campus de la CFCIM était partagée par l'ensemble des invités à cette cérémonie. En plus des 1 600 anciens diplômés de l'EFA et des familles des nouveaux lauréats, plusieurs personnalités ont pris part à cette manifestation, au premier rang desquels Monsieur Joël SIBRAC, Président de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc, Madame Véronique LAPORTE, Présidente de la Commission Emploi-Formation de la Chambre de Commerce et



Les lauréats de l'Ecole Française des Affaires ont posé pour la postérité aux côtés de Monsieur Charles Fries, Ambassadeur de France au Maroc, et de Monsieur Joël Sibrac, Président de la CFCIM.

© CFCIM

d'Industrie de Seine-et-Marne, et Monsieur Thami BENKIRANE, Président de l'Association des Diplômés de l'Ecole Française des Affaires (ADEFA), ainsi que d'autres personnalités du monde économique et politique.

Une promotion dynamique

Pour garder un œil bienveillant sur ses lauréats, l'Ecole Française des Affaires a réalisé une enquête intitulée « Insertion des diplômés » de cette XXIII^{ème} promotion, six mois seulement après la fin de leur cursus. Cette cérémonie a été l'occasion de présenter les résultats de cette enquête qui révèlent que 60 % des diplômés de l'EFA sont insérés dans des entreprises. Des résultats qui prouvent l'adéquation de la formation avec les attentes du marché du travail. « Le taux élevé d'insertion des diplômés est un indicateur de compétitivité fort », atteste l'Ambassadeur de France au Maroc. En plus de cette insertion importante

dans la vie professionnelle, l'EFA assure à 30 % de ses diplômés d'accéder aux grands établissements marocains ou français pour la poursuite de leurs études. Des chiffres éloquentes qui font la fierté des responsables de l'école. « La XXIII^{ème} promotion de l'EFA est dynamique, d'un bon niveau, et s'est inscrite dans le partage et la solidarité. Nous avons la chance d'avoir un noyau de professeurs qui permet de conserver un esprit EFA », déclare fièrement Amine Barkate, Directeur de l'Ecole Française des Affaires. Et ce n'est pas Imane Pinta, Major de promotion, qui dira le contraire. Cette jeune élève âgée de 24 ans, assidue et travailleuse, a eu une moyenne de 15,35 sur 20. A ses camarades des XXI^{ème} et XXV^{ème} promotions, elle conseille de « persévérer et d'avoir de l'ambition pour réussir à l'EFA, comme dans la vie ». Le message est passé. Bon vent aux futurs lauréats de l'Ecole Française des Affaires. *

Parc industriel Ouled Salah Huitième commission

Les attributions de lots de terrains continuent pour le parc Ouled Salah. La CFCIM veut accélérer la matérialisation du projet.

Après la signature de conventions, place à l'action. Le 15 janvier dernier, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) a reçu les représentants du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, du Centre Régional d'Investissement de Casablanca (CRI), de la province de Nouaceur, et de la commune d'Ouled Salah, dans le cadre de la commission d'attribution des lots au parc industriel Ouled Salah.

Cette énième rencontre était l'occasion de procéder à l'étude des dossiers de candidature pour l'attribution de lots de terrains industriels nus, mais aussi d'étudier les dossiers de candidature pour l'attribution de bâtiments industriels prêts à l'emploi restants.

Candidature ouverte

La Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc veut accélérer la matérialisation du projet du parc industriel d'Ouled Salah avec le concours des différents partenaires qui souhaitent s'associer à elle pour transformer ces terrains et créer de l'emploi dans cette région. Ainsi, cette huitième commission a pu recevoir quatre demandes pour l'attribution de terrains industriels pour des surfaces entre 500 m² et 7 308 m², sur 6 disponibles, et 10 candidatures pour l'attribution de bâtiments industriels de surfaces entre 737 m² et 2484 m², sur 21 disponibles.

En outre, sur les neuf demandes qui ont été retenues, quatre ont fait l'objet de réserves et une demande a été ajournée. Dans tous les cas, les candidatures sont toujours ouvertes. Les investisseurs industriels qui souhaitent candidater pour l'un des deux lots de terrains disponibles,

ainsi que pour l'un des onze (11) bâtiments industriels prêts à l'emploi, peuvent se rapprocher de la SOGE-POS, en appelant au numéro suivant :

0522 59 22 04 ; ou en écrivant à « parc-industriels@cfcim.org ».

► Ferdinand Demba, conjoncture@cfcim.org



Bâtiments industriels à vendre et à louer

ExperTeam, agence-conseil en immobilier professionnel, dispose de biens de qualité :
bâtiments de production, locaux de stockage, plateformes logistiques, bureaux et terrains.

 <h4>A louer – ZI Sidi Maarouf</h4> <p>Bureaux – Plateaux cloisonnables de 100 à 1.000 m²</p> <p>Dans un superbe immeuble neuf R+4, générant une excellente image, RDC commercial de 1.450 m², spacieux et lumineux bureaux, divisibles et cloisonnables selon les besoins du locataire, desservis par 3 ascenseurs, accès rapide au centre de Casablanca et aux axes autoroutiers.</p> <p>Bâtiment neuf et de prestige, adaptable aux besoins des locataires.</p> <p>Prix selon la surface louée</p>	 <h4>A vendre – ZI Bouskoura</h4> <p>Bâtiment industriel 1.500 m²</p> <p>Bâtiment de production très fonctionnel + bureaux, 1.500 m² en RDC (avec autorisation R+3), hauteur sous plafond 7 m, accès camions, parkings intérieurs, au centre de la très active Zone Industrielle de Bouskoura, localisation stratégique par rapport aux grands axes autoroutiers.</p> <p>Investissement opérationnel et/ou financier très intéressant.</p> <p>Prix: 3.600 DH/m²</p>
---	---

Parc Industriel de Bouskoura 27182 Bouskoura Grand Casablanca Maroc
+212 (0) 522 59 37 59 +212 (0) 661 41 19 05
contact@experteam.ma www.experteam.ma

BADGE, l'ouverture des Grandes Ecoles au monde du travail

Dans sa volonté d'offrir une formation toujours plus qualifiante, le Campus de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc s'est doté, depuis 2012, du Bilan d'Aptitude Délivré par la Conférence des Grandes Ecoles (BADGE). Comment fonctionne le BADGE? En fait, tout candidat en possession d'un Baccalauréat et ayant au minimum 5 années d'expérience professionnelle peut obtenir, par capitalisation de deux modules, un Mastère Spécialisé du groupe ESC Toulouse. Cette ouverture des Grandes

Ecoles au monde du travail répond à une demande forte des entreprises de disposer de moyens de renforcement et de reconnaissance des compétences. La délivrance du Mastère est conditionnée par une sélection sur dossier (validation des acquis), une thèse professionnelle et une soutenance devant un jury. Le Groupe ESC Toulouse propose par ailleurs sur le Campus CFCIM une très large offre de programmes diplômants, Mastères Spécialisés et Masters of Science, positionnés autour de la chaîne de valeur de l'entreprise.



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

AGENDA

Jeudi 21 mars Forum Adhérents

« La gestion du patrimoine foncier de l'Etat et le partenariat public-privé »

Animé par Omar Faraj, Directeur des Domaines de l'Etat au Ministère de l'Economie et des Finances

► Contact :
myousri@cfcim.org

Renseignements :

Rédouane ALLAM
Responsable Formation et Partenariats
rallam@cfcim.org
Tél. : 05 22 35 02 12
Gsm : 06 67 03 03 25
Fax : 05 22 34 03 27
E-mail : cefor@cfcim.org

Campus CFCIM : Cycles de formation

Cycle de Technique d'Expression et de Communication/TEC Français professionnel écrit et oral

Durée : 60 heures
Date : février 2013
Objectif :
Être capable de comprendre et rédiger des documents, communiquer oralement dans une situation professionnelle. Acquérir des éléments langagiers. Acquérir des outils de communication occasionnels.

Cycle Anglais Perfectionnement

Durée : 60 heures
Date : février 2013
Objectif :
Pouvoir s'exprimer avec aisance en anglais lors de réunions, de présentations, ou dans le cadre des échanges avec des interlocuteurs anglophones.

Cycle Formation Logistique

Durée : 100 heures
Date : février 2013
Objectif :
Acquérir les techniques et les outils propres aux métiers de la logistique.

Maîtriser la chaîne logistique. Apprendre à accélérer la chaîne logistique.

Cycle de perfectionnement en management/CPM

Durée : 150 heures
Date : février 2013
Objectif :
Permettre à des personnes déjà engagées dans la vie active, d'acquérir une formation complémentaire dans le domaine de la gestion des entreprises, leur offrant la possibilité d'obtenir des connaissances nouvelles en vue d'une meilleure insertion dans leur vie professionnelle.

Cycle Ressources Humaines

Durée : 150 heures
Date : février 2013
Objectif :
Maîtriser les outils et techniques des différents aspects de la gestion des ressources humaines en matière de recrutement, ingénierie de formation, gestion des carrières, entretien annuel d'appréciation, gestion des compétences, formation de formateurs. Être en mesure de les mettre en application dans son environnement professionnel.

Le traitement des impayés : de la relance amiable au recouvrement contentieux

Durée : 2 jours
Dates : février 2013
Objectif : Prévenir le risque d'impayés ; organiser une démarche contentieuse à faire soi-même en entreprise. Élaborer le dossier de preuves. Assurer le suivi des actions juridiques externalisées. Optimiser les coûts des procédures judiciaires. Gérer et piloter au mieux les acteurs du recouvrement : avocats, huissiers, agence de recouvrement. Choisir les procédures les plus adaptées au regard des délais, des coûts, et des montants à recouvrer.

Pratique et maîtrise du Droit du Travail

Durée : 2 jours
Dates : février 2013
Objectif :
Comprendre la hiérarchie des textes en droit du travail : le code du travail, la jurisprudence, les conventions collectives, les conventions internationales. Maîtriser les différents types de contrats de travail :
• Connaître les obligations du salarié et de l'employeur,
• Comprendre l'impact de la cessation du contrat de travail,

- Identifier les principaux partenaires et intervenants,
- Savoir gérer le contentieux social avec l'Inspecteur du Travail et le Tribunal.

Réussir le management d'un projet : Etapes et méthodes

Durée : 2 jours
Dates : février 2013
Objectif :
Prendre conscience des facteurs clés de succès d'un projet. Identifier les différentes étapes d'un projet. Acquérir une véritable méthodologie de conduite de projet. Constituer et gérer au mieux l'équipe projet.

Le CEFOR entreprises se tient à votre disposition pour toute information complémentaire, notamment pour étudier avec vous la réalisation de formation Intra. Information et inscription :

► Contact : Rédouane Allam
Responsable Formation et Partenariats
rallam@cfcim.org
Tél. : 05 22 35 02 12
GSM : 06 67 03 03 25
Fax : 05 22 34 03 27
E-mail : cefor@cfcim.org

SOGÉLIB

LE NOUVEAU CRÉDIT POUR LES PRO LIB*

À LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

VOUS ÊTES ENTRE DE BONNES MAINS

*Offre réservée aux professions libérales



1ÈRE INSTALLATION | DÉVELOPPEMENT

En tant que profession libérale, vous avez des projets d'installation à votre compte ou de développement de votre activité.

Pour vous aider à les réaliser dans les meilleures conditions, il est important d'être bien conseillé et bien accompagné. C'est pourquoi Société Générale vous réserve un accueil personnalisé, avec des Conseillers de Clientèle dédiés et une offre de crédits sur-mesure.

يدنا في يدك



الشركة العامة
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Prix d'une communication locale

Le rôle du CESE est avant tout consultatif

Chakib Benmoussa, Président du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), était l'invité de la CFCIM le 10 janvier.



Ferdinand Demba, conjoncture@cfcim.org

Le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), Chakib Benmoussa, était l'invité de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), le 10 janvier dernier, où il a animé un Forum adhérents sur le thème : « Le rôle du Conseil Économique, Social et Environnemental : ses réalisations et recommandations ». En présence du Consul Général de France à Casablanca, des membres de l'Ambassade de France, des adhérents de la CFCIM, et des journalistes, le Président du CESE a décrit brièvement le fonctionnement de l'institution dont il a la charge, tout en déclinant ses réalisations et recommandations.

Rôle du CESE

Le CESE est une jeune institution dont le rôle est avant tout constitutionnel, et consultatif auprès du Gouvernement et du Parlement. Chakib Benmoussa rappelle que les travaux du Conseil Économique, Social et Environnemental sont étroitement liés à des problématiques économiques et sociales, environnementales et culturelles. Le Conseil est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, composé de 99 membres et est très représentatif de ses composantes. Pour mener à bien sa mission, le CESE procède à plusieurs séances d'écoutes, et joue un rôle de rapprochement de points de vue, un rôle de force de proposition en analysant les politiques publiques pour en res-

sortir les points forts et les faiblesses. Des rapports sont rédigés et présentés à tous les acteurs de la société. Le premier rapport du Conseil a été présenté à Sa Majesté le Roi au cours du mois de septembre 2012.

Réalisations et recommandations

Pour ces deux premières années d'existence, le Conseil a focalisé son travail sur deux axes, à savoir la compétitivité de l'économie et les problématiques liées à la cohésion sociale. Sur le plan économique, Chakib Benmoussa souligne que son institution insiste sur la nécessité d'avoir une croissance plus forte, plus créatrice d'emplois décents.

Le modèle de consommation marocain est problématique à plusieurs égards. Tout d'abord, la tendance du Royaume à favoriser l'importation par rapport à la production locale ne permet pas de créer de la richesse. Le Président du Conseil prône un « Made in Morocco », en insistant sur la sensibilisation de la population à consommer marocain. Sur cette question d'ouverture,

le CESE tient à préciser qu'il est plus dans une approche de sensibilisation que de recommandation et de fermeture de frontières.

Abordant la question des droits fondamentaux tels que prévus par la Nouvelle Constitution, le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental relève que beaucoup d'acteurs de la société marocaine considèrent que l'effectivité de ces droits n'est pas du tout assurée. Le Conseil a procédé à une identification de ces droits qui pourrait donner lieu à l'élaboration d'une charte sociale.

Le Conseil aborde également les questions liées à l'exclusion des personnes handicapées, et à l'égalité homme/femme. Sur la régionalisation, le CESE a préparé une note de cadrage qui a été présentée à Sa Majesté le Roi en janvier.

Dans son rapport sur la fiscalité, le Conseil préconise une fiscalité qui favorise la croissance et le développement économique, et une fiscalité de solidarité favorisant la cohésion sociale. Ceci dans l'objectif de pré-

server les ressources de l'Etat. Le rapport qui vient d'être publié, privilégie la production nationale par rapport à l'importation. Les problématiques de récupérations de TVA, de la compétitivité, de la pression sur le coût du travail y sont également évoquées. Le Conseil Économique, Social et Environnemental prépare un autre rapport sur la gouvernance des services publics.*

Thèmes proposés pour les séminaires nationaux et le colloque international

Sujets proposés pour les séminaires nationaux	Sujet proposé pour le colloque International
1. La charte sociale	L'économie sociale et solidaire et l'économie informelle
2. Le défi de l'employabilité	
3. La gouvernance des villes dans le cadre de la régionalisation avancée	
4. La sécurité alimentaire	

Source : Conseil Économique, Social et Environnemental



Choisissez la meilleure protection
pour vos créances.

L'assurance crédit, pensez-y !

Parce que le risque d'impayés n'est ni une légende ni une fatalité, Euler Hermes ACMAR propose des solutions performantes allant de la prévention à l'indemnisation pour mieux protéger votre poste clients. N°1 mondial de l'assurance crédit, le groupe Euler Hermes est présent au Maroc et à l'international dans plus de 50 pays.

Pour en savoir plus : **05 22 79 03 30**



EULER HERMES
ACMAR

Membre d'**Allianz** 

www.eulerhermes.ma

Le monde change

Pascal Boniface, Directeur de l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), était l'invité de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) le 28 janvier dernier.



Ferdinand Demba, conjoncture@cfcim.org

Fin du bipolarisme, fin de l'Europe puissance et de l'Europe riche, montée de la société civile mondiale,... tels sont les points abordés par Pascal Boniface, Directeur de l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), le 28 janvier dernier au siège de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM). Invité par la CFCIM pour animer un Forum adhérents sur le thème « Les mutations structurelles de l'ordre international », ce chroniqueur de renom et auteur de nombreux ouvrages a fait le point sur les changements structurels mondiaux. Face à une assistance de marque composée du Président de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc, du Consul Général de France à Casablanca, des membres de l'Ambassade de France au Maroc, des adhérents et administrateurs de la CFCIM et des journalistes, Pascal Boniface a tenu à distinguer deux types de mutations : une de moyen terme et une autre de long terme. Pour mieux les comprendre, il faut identifier les évolutions qui auront des tendances lourdes sur l'avenir du monde et qui sont en marge depuis assez longtemps. De même, il faut relever les événements plus récents de 2012 qui ont eu une importance réelle et qui auront un effet dans les mois qui viennent.

Fin de la bipolarisation

L'explication de la fin du monde bipolaire ne devrait pas se réduire à la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 devant les caméras du monde entier, nous rappelle Pascal Boniface. C'est un long processus qui commence de nom-

breuses années auparavant. D'ailleurs l'entrée en vigueur de la perestroïka, en URSS d'avril 1985 à décembre 1991, est une étape importante dans ce processus car elle marque le début de la restructuration de l'Union Soviétique, tout en étant partiellement à l'origine de nombreux changements qui s'en suivront dans le monde entier. Et bien avant la perestroïka, d'autres événements étaient déjà précurseurs de cette chute. L'orateur nous rappelle que nous avons vécu dans un monde bipolaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la fin des années 80 et nous sommes rentrés depuis, dans un monde nouveau, un monde en constante mutation.

Fin du monopole occidental

Les deux grandes tendances lourdes qui ont pris naissance entre la Seconde Guerre mondiale et la fin des années 80 sont la fin du monopole occidental sur la puissance et sur la richesse. Pascal Boniface nous met cependant en garde : « Mais il ne faut pas s'y méprendre. Cela ne signifie pas que le monde occidental n'est plus puissant ni qu'il n'est plus riche. Cela signifie simplement que d'autres pays émergent, prennent leur place, et la place qui leur revient. » On l'aura compris, il n'y a simplement plus de domination absolue de l'Ouest sur les autres. La puissance occidentale n'est pas remise en cause, mais l'arrivée de nouvelles puissances sur la table des négociations implique une perte du monopole occidental sur la puissance et la richesse. Est-ce à dire que les Occidentaux doivent réagir pour maintenir ce monopole ? L'orateur est d'avis que

les Occidentaux gagneraient à considérer qu'ils sont dans un monde nouveau où ils peuvent tirer le meilleur parti en se disant qu'ils ont des nouveaux partenaires, des nouveaux marchés, et que c'est une façon de se développer différemment. Il n'est donc plus question de rapports de force mais plutôt de collaboration en bonne intelligence. En revanche, Pascal Boniface se dit déçu par les derniers événements qui secouent le Mali et le Proche-Orient. En effet, le chroniqueur estime que l'Occident n'a pas une position unanime en termes de politique étrangère. Ce qui lui fait dire que « la communauté internationale n'existe pas ».

Le pouvoir au peuple

Parmi les grandes évolutions de notre temps, il faut désormais compter avec le Printemps arabe. Bien qu'il n'y ait pas eu d'effet domino dans le monde arabe, force est de reconnaître que c'est un mouvement mondial plus général. Cette tendance lourde montre que les opinions prennent le pouvoir, que les sociétés civiles se développent, partout à travers la planète. On constate en plus que le pouvoir revient au fur et à mesure au peuple. Il y a désormais cette tendance des sociétés civiles à exister quelque soit la nature du régime. Car il peut y avoir des régimes dans lesquels il y a des élections libres et démocratiques, dans lesquels la transition du pouvoir se fait de façon différente, mais dans tous les régimes, à l'exception de la Corée du Nord, il y a des sociétés civiles, des citoyens qui se font entendre à leur manière, à des degrés divers. En un mot, comme en mille, le monde change. *

« Le Maroc est une base industrielle compétitive »

Abdelkader Amara, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, était invité par la CFCIM le 31 janvier dernier.

Ferdinand Demba, conjoncture@cfcim.org



Convié par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) pour animer un forum adhérents sur le thème « Le Maroc, base industrielle compétitive : acquis et perspectives », Abdelkader Amara, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, a présenté les avancées de l'industrie marocaine. Saluant au passage la CFCIM pour son travail. Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies loue la confiance que la CFCIM porte envers l'économie marocaine et sa stabilité.

Les acquis de l'industrie marocaine

L'année 2012 a été une année riche pour l'industrie marocaine. En effet, la Rencontre de Haut niveau entre le Maroc et la France, pendant laquelle les deux pays ont signé un pacte de colocalisation industrielle, a été le clou de l'intérêt que suscite l'industrie du Royaume. Après l'incident sur les centres d'appels, la rencontre avec M^{me} Nicole Bricq, Ministre français du Commerce extérieur, a été l'occasion de dépassionner les débats. A l'issue de cette rencontre, le concept de colocalisation a évolué. Pour se faire une place dans l'échiquier international, le Maroc a fait le choix de se placer sur un certain nombre d'échelles de valeur. Au fil des ans, l'industrie marocaine a gagné en maturité. Après l'ouverture du Royaume au commerce international, le pays s'est inscrit dans une logique de développement sectoriel. Grâce à l'élaboration de stratégies sectorielles,

des feuilles de route pour le développement économique, le Maroc s'est résolu-tourné vers une nouvelle vision de son économie.

Cette nouvelle approche s'inspire de ce qui se fait à l'international, à savoir : un diagnostic, un benchmark et des propositions. C'est de là qu'est venue l'idée des métiers mondiaux du Maroc dans le secteur industriel.

Plusieurs métiers ont été identifiés, dont l'électronique, l'automobile, l'aéronautique, l'offshoring et les métiers classiques tels que le textile et l'agroalimentaire. Elle s'est accompagnée par une panoplie de mesures, notamment l'identification des infrastructures de base, à savoir les zones industrielles, les Plateformes industrielles intégrées (P2I) et la formation pour permettre une adaptation aux réalités économiques et industrielles du pays.

Le développement des métiers à forte valeur ajoutée a permis au pays d'étoffer ses chaînes de valeur. « Certains secteurs ont connu une croissance à deux chiffres », assure le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.

Perspectives

Ce qui fait dire à Abdelkader Amara que le Maroc est une base industrielle compétitive dans un certain nombre de secteurs. Le Ministre souligne également qu'il y a un tissu local qui est en train de s'arrimer à cette dynamique qui s'enclenche dans le secteur industriel. Les prochaines Assises de l'Industrie (20 février à Tanger), seront l'occasion

de faire la première évaluation du secteur avec chiffres à l'appui. Globalement, Abdelkader Amara estime que les résultats déjà obtenus sont assez positifs malgré la crise économique mondiale. Des acquis qui doivent être consolidés et améliorés. Dans l'offshoring, une étude a démarré concernant le repositionnement stratégique. Quant au textile, des tendances lourdes se dessinent à l'international. Il y a également l'élargissement des métiers mondiaux du Maroc. Trois contrats-programmes vont être signés lors des Assises pour renforcer ces métiers mondiaux. Le ministre pense que chaque secteur devrait avoir une locomotive.

Un chantier sur le foncier en cours

L'heure est donc à la mise en œuvre de contrats-programmes détaillés et précis. Un chantier sur la compensation industrielle sera ouvert d'ici là. En revanche, le problème du foncier industriel se pose avec acuité. Les industriels ont du mal à trouver un foncier répondant à leurs besoins. A ce propos, le Ministre annonce qu'un chantier du foncier industriel est sur le point de voir le jour.

Le dernier grand chantier préconisé par le Ministre, ce sont les accords de libre-échange (ALE).

Le Maroc a un statut avancé avec l'Union Européenne et plusieurs autres accords avec d'autres pays. Pour que le Royaume jouisse pleinement de ses acquis, certains accords doivent être évalués afin de revoir certaines clauses. *

Mot du Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Philippe Baudry

► philippe.baudry@dgtresor.gouv.fr

D'un accord à l'autre

Le Maroc est le pays du sud de la Méditerranée dont l'économie est la plus ouverte. L'accord d'association a en effet débouché sur un démantèlement tarifaire total pour les produits industriels depuis mars 2012. Et un accord

de libéralisation des produits agricoles est entré en vigueur en octobre 2012.

D'autres négociations sont engagées sur les indications géographiques et la pêche. Mais l'enjeu majeur est le lancement des négociations de l'Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA), sans doute fin février lors de la visite du Commissaire de Gucht. A noter que la négociation sur les services pourrait y être intégrée.

Plusieurs mesures de restriction des échanges existent néanmoins ou sont en projet : taxe sur le bois importé (depuis mai 2012), enquête pour des mesures de sauvegarde sur le fer à béton et le fil machine, enquêtes antidumping sur l'insuline et prochainement sur les tôles laminées à chaud.

Au moment où se creuse le déficit extérieur marocain (cf. infra) et où des voix se font entendre pour réclamer un contrôle des importations, il devient plus que jamais essentiel de suivre de près les négociations ALECA, ainsi que de surveiller l'application des accords en vigueur. ►

Fiche express

Nouveautés fiscales du budget 2013

Parmi les nouveautés fiscales instituées par la loi de finances pour l'année 2013, on relève :

- la baisse du taux de l'IS à 10 % pour les entreprises dont le bénéfice fiscal est inférieur ou égal à 300 000 dirhams,
- la réforme de la contribution sociale sur le bénéfice des sociétés, désormais taxé à hauteur de 0,5 % pour les bénéfices nets comptables à partir de 15 M MAD, 1 % à partir de 25 millions, 1,5 % à partir de 50 millions et 2 % à partir de 100 millions,
- la création d'une contribution sociale sur le revenu des personnes physiques : les revenus professionnels, salariaux et fonciers (revenu brut après impôts mais avant cotisations sociales) sont soumis à un prélèvement de 2 % à partir de 360 000 dirhams, 4 % à partir de 600 001 dirhams et 6 % à partir de

840 000 dirhams. Ces contributions sont dues sur l'ensemble du revenu,

- des mesures accompagnant la restructuration des entreprises, qui reconduisent les avantages fiscaux accordés en faveur de la fusion de sociétés, l'augmentation de capital et l'apport du patrimoine professionnel d'une personne physique à une société. Dans le même esprit, ont été prorogées les réductions d'IS au profit des sociétés s'introduisant en bourse,
- la création d'un plan d'épargne entreprise (PEE) pour encourager l'épargne salariale,
- d'autres mesures qui élargissent les critères de défiscalisation des logements sociaux et des logements destinés à la classe moyenne.

► christine.brodiak@dgtresor.gouv.fr

L'économie en mouvement

Un chiffre mis en perspective

197 Mds MAD

Le montant du déficit commercial du Maroc s'élève à 197 Mds MAD (18 Mds) en 2012

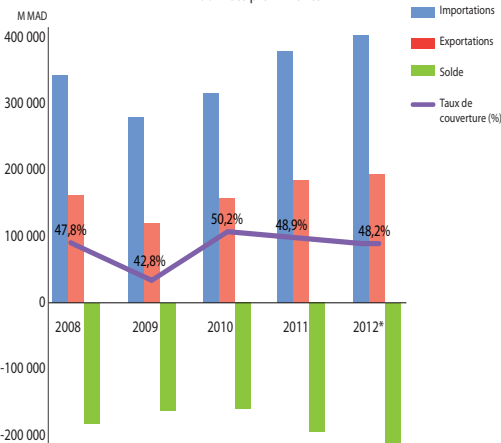
En 2012, le déficit commercial du Maroc s'élève à 197,2 Mds MAD (contre 182,8 milliards l'année précédente). Cette augmentation de 7,9% du déficit commercial entraîne un recul du taux de couverture à 48,2% (contre 48,9% en 2011). Le déficit commercial représente 23% du PIB.

Les exportations ont progressé de 4,7% à 183,2 Mds MAD, mais les importations ont augmenté plus rapidement (6,3%). Les importations (380,4 Mds MAD en 2012) représentent ainsi plus du double des exportations. Les importations de produits énergétiques se sont élevées à 103,7 Mds MAD (27% des importations). L'évolution en valeur des importations de produits énergétiques intervient pour 59% dans la hausse totale des importations.

► christine.brodiak@dgtresor.gouv.fr

Evolution du commerce extérieur marocain entre 2008 et 2012

Source : Office des Changes
* données préliminaires



Secteur à l'affiche

Les ports marocains appelés à un développement rapide dans les 20 ans à venir

Le Maroc dispose actuellement de 40 ports, dont 13 de commerce multi-usages, 21 dédiés à la pêche et 6 de plaisance.

L'autorité portuaire (infrastructures, sécurité et régulation) est assurée par l'Agence Nationale des Ports, sauf pour Tanger-Med qui dépend de l'Agence Spéciale Tanger Med. La société publique Marsa Maroc gère pour sa part les activités purement commerciales.

Tanger Med, grâce à son trafic de transbordement (2 millions de conteneurs) est devenu le 1^{er} port du Maroc en 2011 avec 27 M tonnes traitées, devant Casablanca 23 Mt, Jorf Lasfar (phosphates) 18 Mt et Mohammédia (hydrocarbures) 12 Mt. Ces 4 ports représentent à eux seuls 83 % d'un trafic total de 96 Mt (74 Mt en import-export et 22 Mt en transbordement) qui a crû de 6 % en moyenne par an depuis 2002 mais de 9 % depuis 2007. En dix ans, le transport de charbon a été multiplié par 6, celui des phosphates par 5, les hydrocarbures par 4 et le trafic conteneurs par 10. Le vrac solide (phosphates, céréales, charbon) représente actuellement 48 % du trafic national, le vrac liquide (hydrocarbures) 29 % et les conteneurs 11 %.

Le Ministère de l'Équipement et du Transport a décliné à l'horizon 2030 les stratégies sectorielles nationales autour de 6 pôles portuaires, catalyseurs de compétitivité. Ce plan prévoit un investissement de 74 Mds MAD afin de répondre à la montée en puissance du trafic, qui passerait de 100 Mt en 2012 à 290-370 Mt dans les 20 ans selon les hypothèses basses ou hautes. Les plus gros investissements porteront sur l'aménagement des ports de Jorf Lasfar (17,7 Mds MAD) et de Casablanca (9,5 Mds), ainsi que la construction des nouveaux ports de Safi (11 Mds) et Nador West Med (9 Mds).

► hervestemmen@dgtresor.gouv.fr

Relations France-Maroc

Franc succès pour le jumelage UE-Maroc d'appui à l'Office des changes



De gauche à droite : Philippe Baudry, Chef du SER, les représentants du MAEC et de la Délégation de l'UE, et Nizar Baraka, Ministre de l'économie et des finances.

Le jumelage Union européenne/Maroc « Appui à l'Office des changes dans le domaine de l'établissement des statistiques » s'est officiellement achevé le 29 janvier dernier à Rabat, dans un climat de satisfaction générale. Au terme de deux années de collaboration intense entre l'Office des changes, l'INSEE, la Banque de France et la Direction générale des Douanes françaises, le jumelage (montant : 1,26 M EUR) a permis de rapprocher les méthodologies marocaines et internationales en matière de production et de diffusion des statistiques des échanges extérieurs.

Le Ministre de l'économie et des finances, Nizar Baraka, a salué l'établissement de nouveaux outils statistiques permettant, notamment, de prendre en compte les asymétries entre les données du Maroc et celles de l'Union européenne, ou encore les variations saisonnières.

Dans le cadre du jumelage, des études ont été réalisées pour mettre en place un serveur de métadonnées (informations spécifiques qui visent à faciliter la lisibilité et l'accessibilité des données statistiques aux utilisateurs).

Autre changement majeur introduit grâce au jumelage : les flux seront bientôt mesurés en termes de transactions (c'est-à-dire à partir d'enquêtes auprès des entreprises) et non plus en termes de règlements (à partir de comptes rendus bancaires).

À l'avenir, le Maroc pourra, s'il le souhaite, exporter son savoir-faire dans la région, notamment pour permettre aux institutions nationales chargées de l'établissement des statistiques de mieux faire face aux variations saisonnières.

Au niveau bilatéral, le Maroc et la France ont également exprimé le souhait de poursuivre leur coopération statistique au-delà du jumelage.

► delphine.goguet@dgtresor.gouv.fr

Affaires à suivre



Le Commissaire européen chargé du commerce, Karel de Gucht, devrait se rendre au Maroc fin février pour le lancement des négociations en vue d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). Le Maroc est le premier pays de la Méditerranée avec lequel l'UE entame des négociations de ce type

►►► **Baldoméro Valverde** est le nouveau Président du Directoire du Crédit du Maroc et succède à Pierre-Louis Boissière, nommé Directeur général de la Caisse régionale du Crédit Agricole du Morbihan. M. Valverde a une longue expérience au sein du groupe Crédit Agricole France, tant en France qu'à l'étranger ►►►

Nominations au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime : Mohammed Sadiki et Zakia Driouch ont été nommés respectivement Secrétaire général du Département de l'Agriculture et Secrétaire générale du Département de la Pêche maritime. M. Sadiki était, depuis 2009, Directeur général de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II et M^{me} Driouch occupait, depuis 2008, le poste de Directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture au sein du même Ministère ►►►

L'Agence marocaine de l'énergie solaire (MASEN) a lancé un avis à préqualification pour la réalisation en concession (25 ans) de la 2^{ème} tranche du projet de Ouarzazate avec 2 centrales aux technologies distinctes : cylindro-parabolique (200 MW) et tour (100 MW). Remise des dossiers : 18 mars 2013. L'Ambassade d'Allemagne au Maroc a d'ores et déjà annoncé une contribution plus importante de la KfW au financement de la 2^{ème} tranche par rapport à la 1^{ère} ►►► **La Société des investissements énergétiques** a lancé un appel d'offres concernant l'étude relative à la réalisation du projet « gaz naturel ». Un terminal gazier pourrait être construit à Jorf Lasfar.

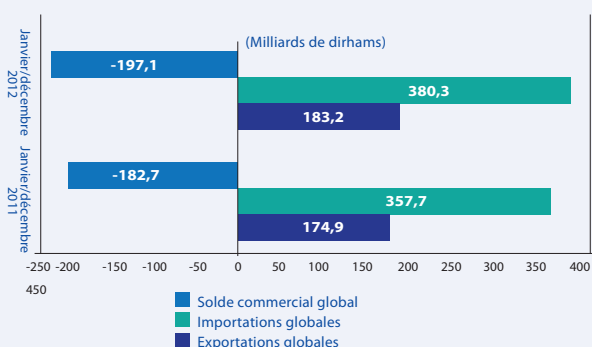
Indicateurs économiques et financiers

Retrouvez chaque mois dans Conjoncture les principaux indicateurs économiques et financiers du Maroc.
Une rubrique réalisée par la société de Bourse M.S.IN.



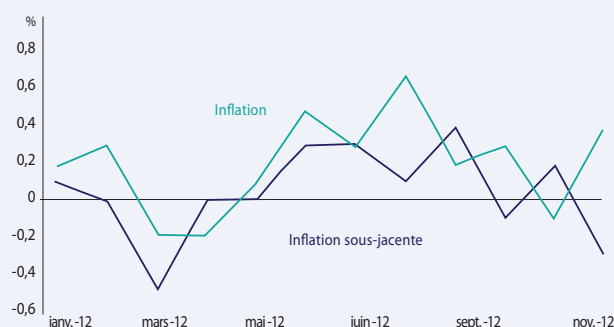
Balance commerciale

Au terme de 2012, le déficit s'alourdit de 14,4% à 197,2 MMDH



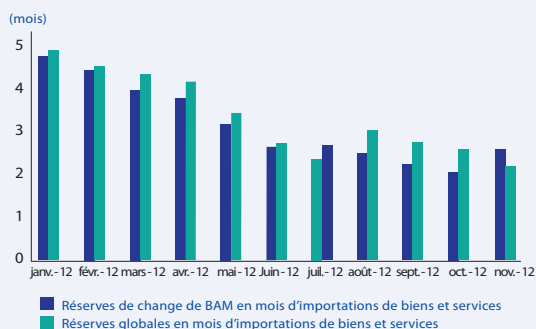
Inflation

Hausse mensuelle de l'inflation 0,4% et annuelle de 1,3%



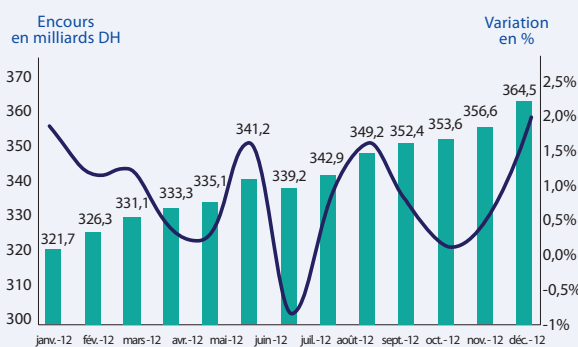
Avoirs extérieurs nets

Au 18 janvier 2013, les Réserves Internationales Nettes de BAM se sont établis à 145,4 MMDH (+0,6% depuis le début du mois)



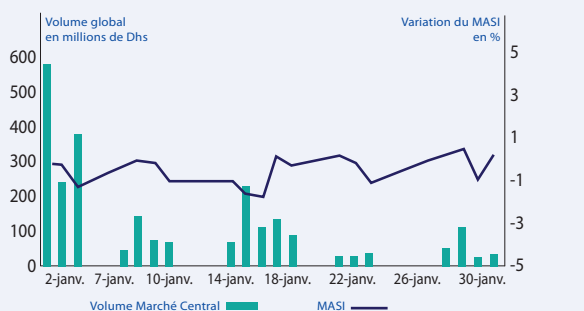
Encours des bons du Trésor

Établis à 364,5 MMDH au 30 janvier 2013



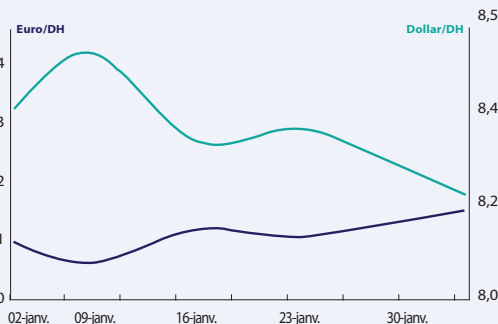
MASI

Evolution mensuelle de -3,87% à 8 996,4 points - fin janvier



Cours de change

Evolution annuelle à fin 2012 : MAD/Euro : 0% MAD/Dollar : +0,2%



			2011	2012	Var %/pts
Balance des paiements	Importations globales (mdh)	décembre	357 770	380 373	6,3
	Exportations globales (mdh)	//	174 995	183 205	4,7
	Solde commercial	//	-182 775	-197 168	79
	Taux de couverture (%)	//	48,9	48,2	-
	Transferts MRE (mdh)	//	58 630	56 303	-4
	Recettes voyages (mdh)	//	59 115	58 145	-1,6
	Investissements et prêts privés étrangers (recettes) (mdh)	//	30 441	29 818	-2
	Monnaie et crédit	Agrégat M3 (mdh)	décembre	956 662	1 005 937
Contreparties de M3 (mdh)					
- Avoirs extérieurs nets (mdh)		//	168 433	140 275	-16,7
Créances sur l'économie		//	792 653	837 932	5,5
Dont Créances des autres institutions de dépôts		//	791 595	836 971	5,7
Crédits immobiliers		//	207 347	220 037	6,1
Crédits à l'équipement		//	140 850	138 005	-2
Crédits à la consommation		//	36 076	39 605	9,7
Prix	Indice des prix à la production (100=1997)				
	Industrie manufacturière	décembre	166,8	165,7	-0,7
	Pct et distribution de l'électricité et d'eau	//	107,5	107,5	-
	Industries extractives	//	151,7	152,7	0,7
	Indice du coût de la vie (100=1989)	décembre	116	121,2	4,5
	Produits alimentaires	//	105	106,2	1,1
	Produits non-alimentaires	//			
	Taux de change (prix vente) (2)		2012	2013	
	1 EURO	janvier	11,15	11,22	0,62
	1 \$ US	//	8,50	8,26	-2,8
Taux d'intérêt	Taux adjudications (13 semaines)	décembre			
	(26 semaines)	//	3,36%	3,41%	+5 pb
	(2 ans)	//	3,33%	3,59%	+26 pb
	(10 ans)	//	3,75 %	4,38%	+63 pb
	Bourse Des valeurs	Indices	janvier	2012	2013
MASI			11 211,71	8 996,43	-19,75
MADEX		//	9 172,6	7 329,3	-20,1
Volumes sur le marché central (en Mdhs)		//	1 804	2 681,5	48,6
Capitalisation boursière (en Mdhs)		//	523 473	429 386	-18
Activités sectorielles					
Mines	Chiffres d'affaires à l'exportation OCP (FOB)(10⁶ dh)	décembre	48 461	48 506	0,1
	Produits dérivés	//	35 851	35 759	-0,3
Énergie	Production d'électricité (GWh)	novembre	26 309	28 489	8,3
	Consommation d'électricité (GWh)	//	23 352	25 162	7,7
BTP	Vente de ciment (en milliers de tonnes)	décembre	16 130	15 871	-1,6
Tourisme	Arrivées de touristes étrangers (en milliers)	novembre	8 644	48 668	0,3
	Nuitées (milliers)	//	15 750	16 275	3,3

Le rouge continue de dominer sur la place casablancaise. C'est ainsi que le MASI et le MADEX bouclent le 1er mois de l'année sur des contreperformances mensuelles de -3,88 % à 8 996,43 points et de -3,74 % à 7 329,32 points. En franchissant la barre des 9 000 points, l'indice atteint son plus bas niveau depuis 2006. Il est à souligner qu'en janvier, 75 % des valeurs cotées ont évolué en territoire négatif (dont bancaires -3,6 %, assurances -4,4 %, immobilières -5,3 % et BTP -11,12 %). En terme de volumétrie, le bilan témoigne de l'attentisme des opérateurs du marché financier. En effet, le chiffre d'affaire global -dont 85 % drainé sur le marché central- affiche une régression mensuelle de -80,5 % à 3 151,8 millions de dirhams en janvier, du fait de la non récurrence des opérations d'aller-retour enregistrées à fin décembre 2012.

Après une année 2012 caractérisée par une chute de 71 milliards de dirhams de la capitalisation boursière, la valorisation globale s'arrête à 429 milliards de dirhams en janvier 2013 ; soit -3,58 % en moins que le mois précédent.

A la veille des résultats annuels de 2012, Holcim a publié un communiqué dans lequel elle annonce pour l'exercice 2012 un résultat d'exploitation en repli de 23 % à 677 millions de dirhams et un résultat net en recul de 22 % à 422 millions de dirhams, impacté par une concurrence de plus en plus rude et une torpeur de l'activité du secteur BTP.

Dans la lignée des dispositions prévues pour booster le marché financier, la BVC a décidé de prendre un certain nombre de mesures qui entreront en vigueur le 4 février 2013, dont notamment, l'élargissement des seuils de variation à 10 % et des horaires de cotation, (le marché ouvrira à partir de 9h30, gain de 30 minutes au niveau des transactions mais surtout rapprochement de l'ouverture du marché casablancais de celle des marchés européens), l'augmentation de la quantité dévoilée minimale de 100 à 500 et la diminution de la durée de réservation qui passe de 10 à 5 minutes. Un ensemble de mesures qui est supposé assurer une meilleure liquidité des titres mais aussi permettre aux investisseurs de saisir rapidement d'éventuelles opportunités.

► Loubna Chihab

Pavillon France au SIAM 2013

Le Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM) aura lieu du 24 au 28 avril 2013 à Meknès. Cette 8^{ème} édition organisée sur le thème « Le commerce agricole » devrait connaître une forte affluence des exposants et des visiteurs. Le SIAM s'étalera sur 100 000 m² d'exposition, dont 70 000 m² couverts. Le salon connaîtra la participation de 920 exposants venant de 40 pays, et attend la visite de plus de 600 000 personnes. Le SIAM proposera tout un programme de conférences, de colloques et de tables rondes, ainsi que des espaces culturels animés. Le salon reconduira cette année les 9 pôles qui font la richesse de cet événement : Pôle Régions, Pôle Institutionnels et Sponsors, Pôle Produits, Pôle International, Pôle Agrofourmiture, Pôle Nature & Vie, Pôle Machinisme, Pôle Elevage, Pôle Produits du terroir.

55 exposants sur le pavillon France

Depuis sa participation au Salon International de l'Agriculture au Maroc, le pavillon France a toujours attiré un nombre important d'entre-

Enquête de conjoncture en cours

CHAQUE ANNÉE, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc mène auprès d'un échantillon de ses adhérents une enquête de conjoncture dont les résultats sont destinés à servir de points de repère aux décideurs des secteurs de l'industrie, du commerce et des services au Maroc. Cette enquête a pour objectif de déceler les principales tendances économiques qui se dessinent aujourd'hui au Maroc et de connaître l'opinion des chefs d'entreprises et dirigeants sur l'évolution de leur branche d'activité.

Le questionnaire vous a été envoyé par mail.

Aussi, nous comptons sur votre participation afin d'obtenir le plus grand nombre de retour.

► Contact : Houssine Ouassahi

Tél. : (+212) (0) 522 43 96 08

Fax : (+212) (0) 522 20 01 30

Email : houassahi@cfcim.org

prises. Celui-ci regroupera 55 exposants et s'organisera autour de deux pôles : un pôle international et un pôle élevage sur une superficie de 486 m² d'exposition.

A cette occasion, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc organisera des programmes de rendez-vous qualifiés en faveur des exposants français afin d'enrichir leur présence sur le SIAM.

Parallèlement, la CFCIM publie un ouvrage sur le marché du machinisme agricole et des équipements pour les industries agroalimentaires au Maroc.

► Contact : Khadija El Idrissi

Tél. : (+212) (0) 522 43 96 06

Fax : (+212) (0) 522 20 01 30

Email : kelidrissi@cfcim.org



Dopez vos équipes avec

de nouveaux talents



Les Volontaires Internationaux en Entreprise, V.I.E., diplômés bilingues et motivés peuvent renforcer, sur 6 mois à 2 ans, les équipes commerciales, techniques ou de gestion des entreprises françaises à l'étranger dans des conditions très attractives.



CONTACTS :

• Charafa CHEBANI,
cchebani@cfcim.org

• Khalid IDRISSE KAITOUNI,
kidrissi@cfcim.org

Stand : (+212) (0) 522 20 90 90



Economie

LE GOUVERNEMENT
D'ABDELILAH BENKIRANE

veut prendre le taureau par les cornes. En effet, pour protéger l'économie des risques qui la guettent, une stratégie nationale, globale et intégrée, permettant d'augmenter la résilience face aux risques majeurs est en cours.

Avis de décès

La CFCIM et le Comité de rédaction de Conjoncture ont le regret de vous informer des décès survenus en janvier de Messieurs Patrick Le Berrigaud, ancien Directeur de l'Ecole Française des Affaires et de l'IFF, et Pierre-Maurice Geissmann, qui lui, a été un membre éminent de la CFCIM.

Nous présentons nos sincères condoléances à l'ensemble de leurs proches, dont Patrick Geissmann, actuel Administrateur de la CFCIM et fils du défunt P.M. Geissmann. ▶

Monétique Forte croissance des cartes marocaines

Dans son bilan pour l'année 2012, le Centre Monétaire Interbancaire (CMI) annonce une forte croissance de l'activité des cartes marocaines et une reprise pour l'activité des cartes étrangères. En effet, les opérations de retrait d'espèces sur le réseau des guichets automatiques, et de paiement auprès des commerçants/e-marchands, par cartes bancaires, au Maroc, ont atteint 211,2 millions d'opérations pour un montant global de 180 milliards de DH, en 2012. Cette bonne santé se traduit par une progression de 16,3% par rapport à 2011. Le CMI précise que cette croissance de l'encours est la conséquence d'une hausse modérée du nombre des cartes de paiement sous labels Visa et Mastercard (+13,7%) et du nombre des cartes privatives Retrait (+8,1%) et d'une progression soutenue des cartes de paiement sous label cmi (+29,7%) par rapport à fin 2011. Elle ajoute que durant l'année 2012, les cartes marocaines ont enregistré 201,6 millions d'opérations pour un montant de 164,6 milliards de DH alors que les cartes étrangères ont totalisé 9,5 millions d'opérations pour un montant de 15,5 milliards de DH.

Affaires à suivre

17,7 MMDH à fin 2011. C'est le CA de l'artisanat à fort contenu culturel, selon les statistiques du Ministère de tutelle ▶▶▶

« Le Maroc a encore besoin de construire 800 000 logements sociaux », a déclaré Nabil Benabdellah, Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville, au début du mois de janvier ▶▶▶ **112 projets vont être lancés** en 2013 dans le cadre du Plan Maroc Vert pour un investissement de 1,62 MMDH, a affirmé Abdelilah Benkirane, Chef du Gouvernement. Des projets qui bénéficieront à 30 000 personnes en milieu rural.

▶▶▶ **Les crédits bancaires** ont enregistré une progression de 2,6 % à fin novembre 2012, indique la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.



MILLE ET UNE RAISONS D'INVESTIR AU MAROC
Le pays où vous pouvez joindre l'utile à l'agréable

MOROCCO: A SAFE COUNTRY FOR YOUR INVESTMENT
The country where you can combine business with pleasure

EURODEFI

contact@eurodefis.com www.eurodefis.com

Expertise comptable, Commissariat aux comptes
Audit, Conseil fiscal, juridique, comptable et social

Casablanca Bd Abdelmoumen Casablanca Sidi Maârouf
5, rue Fidouzi 20360 77, Bd Al Quods 20270
Tél. : 00212 522 48 47 24 Tél. : 00212 522 58 48 69

Sia Conseil : 5 ans déjà et une nouvelle identité

Après avoir servi sa clientèle pendant cinq ans, Sia Conseil a décidé de faire sa mue en 2013. En effet, le cabinet de conseil change sa dénomination pour devenir Sia Partners. Un changement qui intervient suite à une démarche d'intégration de toutes les capacités tant techniques qu'humaines sur le plan international du cabinet traduit par le plan stratégique « Powerful Together ». Lors de la conférence de presse organisée le 23 janvier dernier, Matthieu Courtecuisse, Président et fondateur de Sia Partners, a tenu à souligner que cette mue coïncidait avec le cinquième anniversaire de présence du cabinet au Royaume.

Pour rappel, le cabinet de conseil établi à Casablanca depuis 2007 appartient au groupe Si Partners international créé en 1999, qui compte environ 400 consultants, avec dix bureaux à travers le monde, (Paris, Lyon, Bruxelles,

Amsterdam, Milan, Rome, Casablanca, Dubaï, Riyad, et New York). Sia Partners Casablanca, quand à lui, comprend une dizaine de consultants pour la plupart marocains.

+ 12% de CA en 2012

En dépit d'un contexte économique fragilisé par la crise, Sia Partners annonce une nouvelle année de croissance à deux chiffres, avec +12 % de CA en 2012, pour la douzième année consécutive. Une croissance soutenue par 14 années de dynamisme et une approche sectorielle du métier de conseil et accompagnement. Matthieu Courtecuisse, reconnaît que le secteur se développe au Maroc depuis



Matthieu Courtecuisse (au centre), Président de Sia Partners et fondateur du cabinet, entouré de Anne-Marie Idrac, ancienne Ministre, Edouard Esparbès, Thomas Rocafull et Youssef Bricha.

© Sia Partners

quelques années. « Nous anticipons le maintien de cette dynamique sur les deux années à venir, tout en restant très attentif aux évolutions économiques », rassurait Mattieu Courtecuisse. Ce dernier a également commis un livre sur le métier de conseil intitulé « La fabrique du conseil : Consultant, un métier d'avenir ».

Dachser s'aggrandit



Le prestataire international de solutions transports et logistiques, Dachser, a racheté Transunion S.A, une entreprise espagnole spécialisée dans le fret aérien et maritime. Depuis le 1^{er} janvier, Transunion S.A appartient à Dachser, sous réserve de l'accord des autorités compétentes en matière de droit des cartels. Une acquisition qui permet au prestataire international de solutions transports et logistiques de s'agrandir,

tout en développant sa division Air & Sea Logistic avec 15 sites supplémentaires répartis sur 5 pays. « L'acquisition de ce réseau complémentaire permet d'offrir à nos clients non seulement une excellente implantation en Espagne et en Turquie mais aussi un meilleur accès en Amérique latine », déclare Thomas Reuter, Directeur Dachser Air & Sea Logistics, dans un communiqué.

Ces deux entreprises qui partagent les mêmes valeurs, comptent préserver leur expertise auprès de leurs clients respectifs. Leur collaboration dure depuis plus d'une quinzaine d'années déjà. Cette opération permet à Transunion d'assurer la pérennité de l'entreprise et l'avenir de ses collaborateurs au sein d'un prestataire logistique international en pleine expansion. « Dachser et Transunion sont en parfait adéquation non seulement sur leur offre de services du fret aérien et maritime mais également sur leurs modèles d'entreprise qui ont évolué de manière très similaire », assurait Thomas

Reuter. De quoi rassurer les 235 employés de Transunion S.A.

Il faut souligner au passage que Dachser, fort de ses 21 000 collaborateurs, répartis sur 315 sites dans le monde, a réalisé un chiffre d'affaires total de 4,3 milliards d'euros. Ce chiffre représente 49,3 millions d'envois et un poids total de 37,1 millions de tonnes.



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

Chers adhérents, cette nouvelle rubrique vous est destinée. N'hésitez pas à nous envoyer vos communiqués de presse/actualités à l'adresse suivante :

conjoncture@cfcim.org

Développement à l'international

La CFCIM vous accompagne sur les salons professionnels

Logistique



SITL

Du 26 au 28 mars 2013
Paris Nord Villepinte,
hall 4
www.sitl.eu

SITL réunit l'ensemble des produits et services innovants dédiés à l'approvisionnement, la distribution et la supply chain de demain, au service du transport de marchandises et des services logistiques :

- Services transport et logistique,
- Sites logistique,
- Eco transport et logistique,
- Technologies et systèmes d'informations.

Intralogistics Paris est le nouveau salon des équipements de manutention pour l'industrie et la distribution :

- Stockage,
- Levage,
- Automation,
- Emballage,
- Manutention,
- Chariots.

Contact : Nadwa El Baïne Karim
Tél. : 0522 43 96 23 ou 24
Email : nelbaine@cfcim.org

Industrie



Hannover Messe
Du 8 au 12 avril 2013
Hanovre – Allemagne
www.hannovermesse.de

La Foire de Hanovre est le plus grand salon industriel au monde. Hannover Messe c'est :

- 6 500 exposants,
- 225 000 m² sur 24 halls,
- 183 173 visiteurs de 90 pays.

La Foire de Hanovre s'articulera autour de cinq thèmes qui sont :

- Automatisation industrielle et informatique,
- Énergie et environnement,
- Entraînement et transmission,
- Sous-traitance industrielle, technologies de production et services,
- Recherche et développement.

Contact : Sophia Bouziane
Tél. : 0522 43 96 31
Email : sbouziane@cfcim.org

Construction



Bauma
Du 15 au 21 avril 2013
Munich – Allemagne
www.bauma.de

Bauma, le salon international de l'équipement pour le bâtiment, la construction, les véhicules et l'équipement minier.

Bauma 2013 en chiffres :

- 570 000 m² de surface d'exposition,
- 3 300 exposants de 53 pays,
- 420 000 visiteurs.

Le salon Bauma 2013 s'articulera autour de quatre axes centraux :

- Chantier,
- Exploitation minière, extraction et transformation des matières premières,
- Fabrication des matériaux de construction,
- Fournisseurs et services.

Contact : Sophia Bouziane
Tél. : 0522 43 96 31
Email : sbouziane@cfcim.org

Multisectoriel



Foire Internationale de Canton
Du 15 avril au 5 mai 2013
Guangzhou – Chine
www.cantonfair.org.cn

La Foire Internationale de Canton est l'occasion de rencontrer de nombreuses entreprises chinoises et de découvrir leurs dernières avancées technologiques, tous secteurs confondus :

- 20 000 exposants,
- 150 000 articles exposés,
- 1 160 000 m² de surface d'exposition,

La Foire Internationale de Canton est répartie sur 3 phases :

1^{ère} phase : du 15 au 19 avril 2013

La CFCIM assure un accompagnement de ses adhérents pour cette première phase qui concerne les produits industriels exposés sur 15 000 m² de surface :

- Electroniques et électroménagers,
- Quincaillerie,
- Mécanisme et installations,
- Véhicules et pièces accessoires,
- Matériaux de construction,
- Lampes et luminaires,
- Produits chimiques...

2^e phase : du 23 au 27 avril 2013

Produits de consommation courante : cadeaux, décoration...

3^e phase : du 1^{er} au 5 mai 2013

Textile et Produits divers sur 5 000 m² de surface d'exposition, répartie sur les secteurs : vêtements et textiles, fournitures de bureau, produits pharmaceutiques...

Pour plus d'informations sur la 2^e et 3^e phase, prière de consulter le site : www.cantonfair.org.cn

Contact : Amal Belkhemmar
Tél. : 0522 43 96 21
Email : abelkhemmar@cfcim.org

Industrie



Industrie Lyon
Du 16 au 19 avril 2013
Eurexpo, Lyon
www.industrie-expo.com
Industrie Lyon, le rendez-vous des professionnels à la recherche d'innovations techniques et

technologiques, ouvrira ses portes à Lyon, du 16 au 19 avril 2013.

- 850 exposants,
- 20 000 visiteurs.

10 secteurs seront présents :

- Assemblage-montage,
- Formage et soudage,
- Informatique industrielle,
- Machine-outil et outillage,
- Mesure et contrôle,
- Robotique,
- Sous-traitance,
- Traitements des matériaux.

Contact : Nadwa El Baïne Karim
Tél. : 0522 43 96 23 ou 24
Email : nelbaine@cfcim.org

Immobilier



Smap Immo
Du 17 au 20 mai 2013
Paris, Porte de Versailles
www.smapgroup.com

Le Salon de l'Immobilier Marocain à Paris, Smap Immo Paris 2013, le plus grand salon de l'immobilier marocain en Europe, se tiendra à Paris Porte de Versailles, du 17 au 20 mai 2013.

Le Salon de l'Immobilier Marocain à Paris en chiffres :

- 41 400 visiteurs
- 15 000 m² d'exposition.

Le Smap Immo Paris organisera un cycle de conférences enrichissantes, donnant aux professionnels de l'immobilier : Notaires, promoteurs, constructeurs, architectes, décorateurs..., l'occasion de s'exprimer sur les sujets faisant l'actualité et les évolutions du secteur de l'immobilier au Maroc, et aux visiteurs l'opportunité de s'informer sur l'acquisition d'un bien immobilier et de poser leurs questions sur les thèmes clés du secteur.

Contact : Nadwa El Baïne Karim
Tél. : 0522 43 96 23 ou 24
Email : nelbaine@cfcim.org



Abdeslam Abouddrar
Président de l'Instance Centrale de
Prévention de la Corruption

« L'ICPC ne dispose pas de pouvoir d'investigation et d'enquête. »

Les poursuites des personnes présumées coupables d'actes de corruption sont enclenchées par la transmission des plaintes au Ministère de la Justice et des Libertés

Conjoncture : L'ICPC a présenté son rapport 2010-2011 au conseil de gouvernement en novembre 2012. Pouvez-vous nous en rappeler les faits saillants ?

Abdeslam Abouddrar :

Le rapport de l'ICPC 2010-2011 s'est basé sur un diagnostic du phénomène de la corruption au Maroc et une évaluation des mesures gouvernementales relatives à la lutte contre ce fléau et ce, à la lumière des nouveautés qu'a connues le Maroc en 2010 et 2011. Il comporte une étude exhaustive basée sur une approche globale, sectorielle et territoriale. Il formule également des recommandations d'ordre législatif, réglementaire, institutionnel et opérationnel, et ce autour de six axes. Il s'agit de la consécration de la dimension stratégique de la politique de lutte contre la corruption, l'actualisation et l'adaptation de la politique pénale aux exigences de lutte contre l'impunité, la promotion de la bonne gouvernance,... ainsi que la consolidation des bases de l'Instance Nationale de Probité de Prévention et de Lutte contre la Corruption, créée par la nouvelle constitution.

Comment cela a-t-il été accueilli par le gouvernement ?

Le rapport a été bien accueilli par le Chef du gouvernement, qui a exprimé sa volonté de mettre en œuvre les recommandations formulées. Nous espérons qu'elles seront reprises et concrétisées dans le projet de stratégie nationale de lutte contre la corruption en cours d'élaboration.

Quelles seraient les grandes lignes de la stratégie de lutte contre la corruption ?

Rappelons que c'est d'abord le rôle du gouvernement d'élaborer les politiques et les stratégies. L'ICPC a pour tâche de formuler des propositions et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Toute stratégie en la matière doit être basée sur trois piliers : éducation, prévention et répression. Il est essentiel que des objectifs clairs soient assignés, les responsabilités réparties (législatif, exécutif, judiciaire, administration, secteur privé...), des délais fixés et des indicateurs de progrès définis.

C'est la condition sine qua non pour que les citoyens, les opérateurs et les observateurs puissent mesurer les progrès, la stagnation ou la régression en matière de lutte contre la corruption. Le classement dans l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) en dépend.

Comment faites-vous pour déceler les faits constituant des actes de corruption punis par la loi? Quels outils utilisez-vous pour les récolter?

Jusqu'à aujourd'hui l'ICPC ne dispose pas de pouvoir d'investigation et d'enquête. Par ailleurs, nous recevons des plaintes par différentes voies (courrier, dépôt direct...) ou par le portail « www.stopcorruption.ma » dédié aux PME, que nous acheminons vers la justice, après leur traitement par la cellule chargée d'examiner les plaintes et dénonciations. Nous assurons ensuite la veille quant à la suite donnée à ces plaintes par les administrations concernées ou les autorités judiciaires.

Quel est le nombre d'actes de corruption recensés par l'ICPC à ce jour?

Il y a tout d'abord les plaintes reçues par courrier/ fax/ e-mail. En 2009, nous avons enregistré 59 plaintes. En 2010 et 2011, nous en avons reçues 169. L'année 2012 a connu environ 100 plaintes, et depuis le début de cette année, nous avons reçu 3 plaintes.

Ensuite, nous avons les dénonciations reçues via le portail web « www.stopcorruption.ma ». Le nombre des dénonciations du 29 novembre 2010 au 23 janvier 2013 s'élève à 284 concernant les PME.

En revanche, le nombre de plaintes transmises au Ministère de la Justice et des Libertés est de 23 en 2010- 2011, et de 28 en 2012.

Quel est le secteur le plus exposé?

D'après l'analyse des plaintes que nous avons reçues depuis 2009, nous constatons qu'elles concernent tous les secteurs d'activités aussi bien dans le public que dans le privé. Il en ressort qu'un nombre important des plaintes concerne les départements de l'Intérieur et de la Justice.

Comment des présumés coupables de corruption sont-ils poursuivis en justice?

Les poursuites des personnes présumées coupables d'actes de corruption sont enclenchées par la transmission des plaintes au Ministère de la Justice et des Libertés, qui est chargé de saisir le parquet compétent, afin d'engager les poursuites pénales à l'encontre de ces personnes.

Avez-vous suffisamment de latitude pour faire votre travail?

La constitution dans le cadre de son article 159 reconnaît l'indépendance aux différentes Instances de bonne gouvernance y compris l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption.

Ainsi, le projet de loi instituant la nouvelle

Instance, conformément aux dispositions de la nouvelle constitution, comporte des dispositions qui confortent cette indépendance nécessaire pour accomplir effectivement nos missions.

Qu'est-ce qui manque à l'Instance pour être efficace dans sa mission?

L'Instance est un maillon du système national d'intégrité. Le succès dans la lutte contre la corruption dépend de l'élaboration d'une stratégie claire et de l'engagement effectif et opiniâtre de tous les acteurs (gouvernement, Parlement, justice, instances de contrôle, secteur privé, société civile, écoles et universités, médias,...). C'est par ailleurs le fruit d'un travail de longue haleine.

Quel rôle doit jouer la justice dans le processus de lutte contre la corruption?

Le système judiciaire a un double rôle en tant que sujet ou objet puisque le secteur peut être objet de malversations ou d'irrégularités.

Sur les deux plans, il faut agir dans le sens de la moralisation du système judiciaire dans son ensemble en mettant l'accent sur la transparence, l'intégrité, l'efficacité et la formation des compétences requises.



« L'ICPC a pour tâche de formuler des propositions et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre. »

Quels sont les défis de l'Instance en 2013?

Pour donner une réponse lapidaire :

- contribution à l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption,
- l'adoption de la loi habilitant l'Instance Nationale pour la Probité, la Prévention et la Lutte contre la Corruption,
- le lancement du chantier de la réforme de la justice,
- la loi sur le droit d'accès à l'information ;
- le dispositif législatif, réglementaire et déontologique, sur la gestion des conflits d'intérêts,
- la poursuite des études et des plans d'action sectoriels.

Vous voyez bien, ce ne sont pas les chantiers qui manquent. Il s'agit de les démarrer résolument et au plus vite. Mais les résultats ne pourront se mesurer qu'à moyen et long terme.

► Propos recueillis par Ferdinand Demba
conjoncture@cfcim.org



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC



Les 3 accréditations internationales



**Valider, consolider
et développer vos
acquis professionnels**

**Nouveau
au Maroc**



Le Billan d'Aptitudes Délivré par les Grandes Écoles est un label de la Conférence des Grandes Écoles Françaises qui permet de valider les compétences et aptitudes acquises par la pratique professionnelle.

Un accélérateur de carrière

Pour des professionnels ayant une expérience significative en rapport avec l'objet de la formation : de trois ans minimum pour un titulaire d'un diplôme Bac+2 et au-delà ou de cinq ans minimum pour un titulaire d'un baccalauréat.

Capitalisation des formations BADGE

Tout candidat en possession d'un Bac + 2 validé peut obtenir, par capitalisation de deux BADGE, un Mastère Spécialisé du groupe ESC Toulouse.

Une pédagogie innovante

Le label BADGE peut s'appliquer à une offre d'enseignement inter-entreprises ou à une formation spécifique intra-entreprises.

Former les pilotes du changement



Tél. : 0522 35 02 12
www.campuscfcim.com

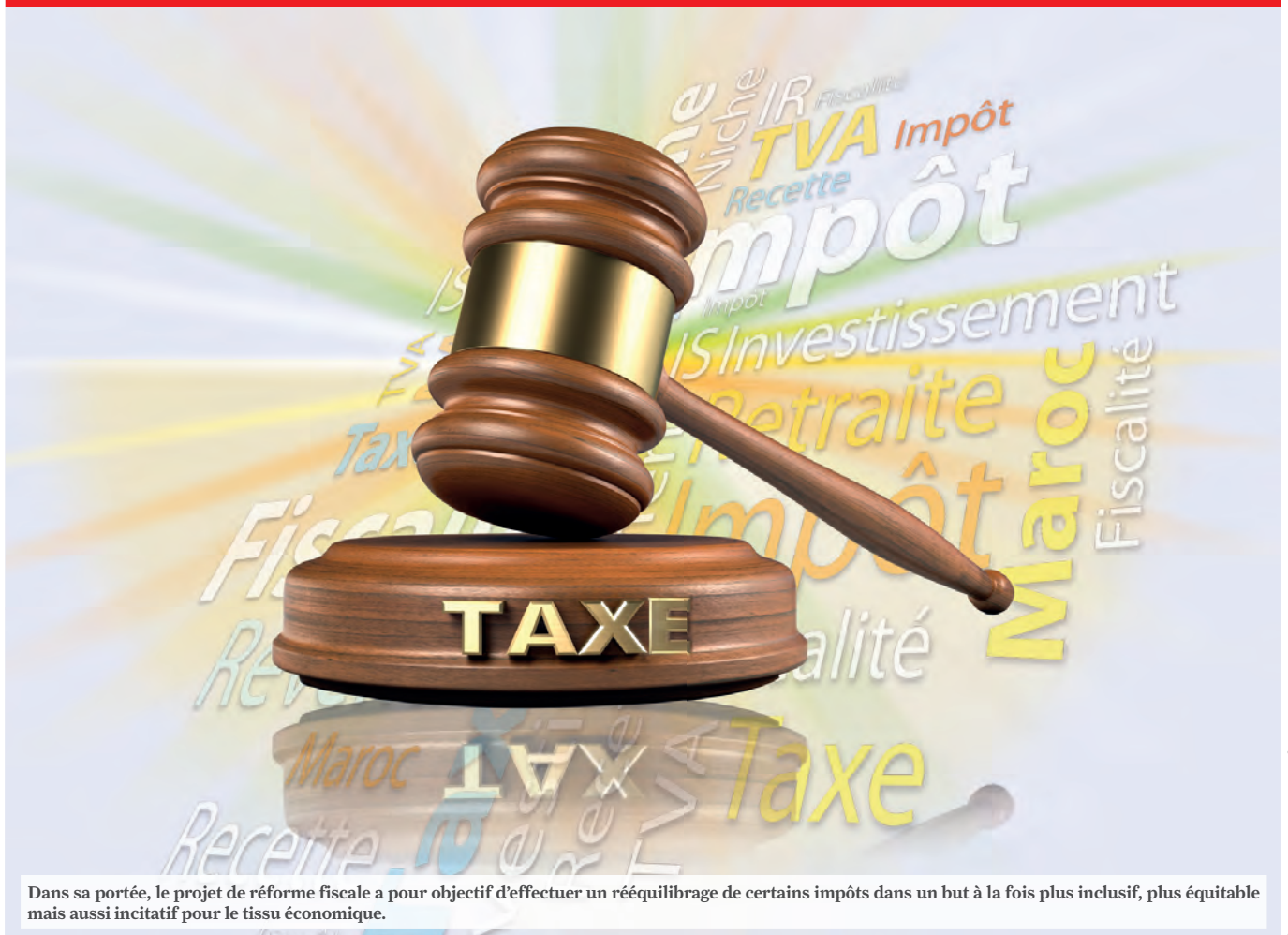
Toulouse
Business School

Les 3 accréditations internationales



ZOOM

- p.26** Au Menu dans l'assiette
- p.28** Interview d'Abdelkader Boukhriss, Expert comptable et Président de la commission fiscalité de la CGEM
- p.30** « Avantages et inconvénients de l'impôt pour les investisseurs », témoignage d'Abdelaziz Arji, Commissaire aux comptes
- p.32** La part des niches fiscales en augmentation



Dans sa portée, le projet de réforme fiscale a pour objectif d'effectuer un rééquilibrage de certains impôts dans un but à la fois plus inclusif, plus équitable mais aussi incitatif pour le tissu économique.

© Montage CFCIM, source : 123rf

La réforme du système fiscal marocain

13 ans après les premières Assises de la fiscalité, le Ministère des Finances s'apprête à renouveler l'événement d'ici fin mars. Principal enjeu : la réforme du système fiscal annoncée il y a quelques mois par Nizar Baraka lui-même. Etat des lieux.

Dossier coordonné par Ferdinand Demba, conjoncture@cfcim.org

Au menu dans l'assiette

La réforme du système fiscal marocain fait consensus depuis plusieurs mois. Diagnostic et pistes. Focus.

Elles ont finalement été décalées de quelques semaines pour mieux préparer l'événement. Sous l'impulsion de Nizar Baraka, les Assises de la fiscalité constituent le premier jalon d'un vaste projet qui vise à « remettre à plat la fiscalité nationale » en vue d'un « régime plus équitable avec des rendements importants ». Les dernières Assises remontent à 1999. Elles avaient permis la mise en place des fondements du système actuel.

Disposer de revenus fiscaux (plus) importants, assurer une redistribution des ressources et encourager la bonne compétitivité des entreprises sont les trois arguments clés qui prêchent en faveur d'une réforme du système fiscal. Depuis 2006, les recettes fiscales globales de l'Etat enregistrent une progression continue. Elles sont passées de 125 305 milliards de dirhams à 193 611 milliards de dirhams aujourd'hui. Néanmoins, ces progressions varient selon le type d'impôts. Globalement, les impôts indirects bénéficient des hausses les plus fortes, notamment la TVA à l'import (46 557 MMDH en 2012 contre 22 500 MMDH en 2006). Enfin, plus globalement, des incitations pesant sur l'impôt sur les sociétés en faveur des PME

ou de certains secteurs de nature à stimuler la compétitivité sont également souhaités par de nombreux acteurs économiques. A ces éléments, s'ajoutent les effets de la suppression des barrières douanières, de la crise économique européenne, de la baisse des exportations, des revenus touristiques et des investissements étrangers. Enfin, des projets connexes globaux tels que celui de la réforme de la Caisse de compensation ont également un impact à prendre en considération sur le plan des recettes fiscales et de la cohésion sociale. Autant de facteurs qui rendent le projet de réforme fiscale aussi bien opportun que nécessaire.

L'équité, point d'achoppement

Parmi les freins à la (bonne) collecte, le rapport du Conseil Economique, Social et Environnement (CESE) publié en octobre dernier, voté à 95 %, rapporte le constat d'une adhésion relative à l'impôt. Parmi les facteurs explicatifs figurent en premier chef un sentiment d'injustice fiscale, lié au partage inéquitable de la charge fiscale. Dans ce sens, le rapport souligne que 2 % des entreprises contribuent à 80 % de l'impôt sur les sociétés tandis que 73 % de l'impôt sur le revenu « provient des salariés ». Autre élément explicatif : le sentiment que le public « ne s'acquitte pas de ses obligations de la même manière ». Travailler l'adhésion à l'impôt fait donc partie des priorités. « Il y a un travail de pédagogie à faire. Il est essentiel que l'impôt ne soit pas perçu comme une contrainte mais comme un facteur de création de lien social et de solidarité », indique

Globalement, les impôts indirects bénéficient des hausses les plus fortes, notamment la TVA à l'import (46 557 MMDH en 2012 contre 22 500 MMDH en 2006).

Évolution des recettes fiscales totales 2009-2011

En millions de dirhams

Désignation	2009	2010	2011
Impôts directs	69 419	62 354	68 101
TVA intérieure	22 484	26 759	27 727
DET	9 104	9 992	10 571
Majorations	2 315	2 650	1 681
Total DGI	103 322	101 755	108 080
Droits de Douanes	11 805	12 269	10 286
TVA à l'importation	32 593	38 436	44 130
TIC	19 629	21 135	21 860
Total des autres recettes fiscales	64 027	71 840	76 276
Recettes fiscales totales (y compris TVA des collectivités locales)	167 349	173 595	184 356

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

à ce propos Zakaria Fahim, Managing Partner chez BDO. Changer de regard sur l'impôt fait partie de l'approche préconisée par le CESE qui met sa réflexion en lien avec la réforme prévue de la caisse de compensation.

Dans le même registre, ce « sentiment d'inéquité » est aussi alimenté par la marge d'interprétation de certains textes -souvent à la faveur de l'administration fiscale- et pollue la relation entre les entreprises et l'administration. Dans ce sens, le rapport du CESE, comme la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) plaident en faveur d'une meilleure relation entre l'administration et les entreprises, « concernant les écarts d'interprétation, quand il y a un tel écart, c'est qu'il faut revoir les textes », indique Ahmed Rahhou, Président de la commission fiscalité au CESE. De bonnes relations, un vœu également partagé par la Direction Générale des Impôts. Sous le thème « Le renforcement des relations Administration-contribuables : vers une vision commune », son Directeur Général Abdellatif Zaghoun se faisait l'écho de plusieurs requêtes « une forte demande d'équité, une meilleure qualité de service, une plus grande facilité d'accès à la législation et à l'information » dans une allocution à la CFCIM en juin dernier.

Compétitivité et cohésion sociale

Dans sa portée, le projet de réforme fiscale a pour objectif d'effectuer un rééquilibrage de certains impôts dans un but à la fois plus inclusif, plus équitable mais aussi incitatif pour le tissu économique. Il vise également à créer un équilibre budgétaire recettes/dépenses qui prenne en considération la notion de cohésion sociale dans une certaine durée. Dans leur esprit, les recommandations du CESE s'inscrivent dans une approche globale de la société. Conçues comme « une réflexion globale sur le système de prélèvement et de réallocation des ressources », d'après Chakib Benmoussa, Président du CESE, elles entendent inclure des principes de solidarité sociale, d'équité, mais aussi de transparence et de clarté pour plus de confiance entre l'administration fiscale et les contribuables. Elles prèchent en faveur du maintien des impôts indirects actuels (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés et TVA). Concrètement, le rapport exhaustif du CESE comprend une centaine de mesures. Parmi lesquelles figure le relèvement progressif de l'exonération de l'impôt sur le revenu à 4 000 dirhams. Concernant l'impôt sur les sociétés, la mise en place d'un seuil minimal (0,5 %) et progressif dans le temps, calculé sur le chiffre d'affaires, est préconisée. Le Conseil Economique, Social et Environnemental suggère également l'instauration d'un Impôt de

Evolution de la structure fiscale

	2009	2010	2011
Impôts directs	41,5%	35,9%	36,9%
Impôts Indirects	51,7%	56,8%	56,4%
Enregistrement et Timbre	5,4%	5,8%	5,7%
Majorations	1,4%	1,5%	0,9%
Total	100%	100%	100%

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Le CESE insiste sur la nécessité de neutralité de la TVA et propose également la mise en place de quatre taux pour les produits de luxe.

Solidarité sur le patrimoine non productif, sur le bâti et sur le foncier non exploité à discuter « dans le cadre de débats nationaux ». La fiscalisation de l'agriculture est également recommandée et ses modalités à étudier.

Par ailleurs, comme pour nombre d'opérateurs, le CESE insiste sur la nécessité de neutralité de la TVA et propose également la mise en place de quatre taux (0 %, 10 %, 20 %) et 30 % pour les produits de luxe. « Ce sont des pistes, elles doivent être tenables pour la Direction Générale des Impôts », rappelle néanmoins Ahmed Rahhou, Président de la commission fiscalité au Conseil Economique, Social et Environnemental. « La fiscalité n'est pas uniquement la collecte de l'impôt. C'est un outil de politique économique. Il faut donc prévoir des dispositifs fiscaux qui réduisent les coûts pour ceux qui créent de la valeur. (...) L'impôt doit aussi être utilisé comme un instrument de distribution, pour travailler dans la durée. Il s'agit d'un projet de société », souligne pour sa part Zakaria Fahim, Président de BDO Sarl. Enfin, pour favoriser la confiance entre l'administration fiscale et les contribuables, le CESE propose une série de mesures liées à la transparence et à la lisibilité des règles. Publication des barèmes d'imposition et possibilité de recours indépendant y sont notamment préconisés. Mais si le menu des Assises est déjà connu, plat de résistance et déroulement restent à découvrir. *

► Anne-Sophie Colly, journaliste

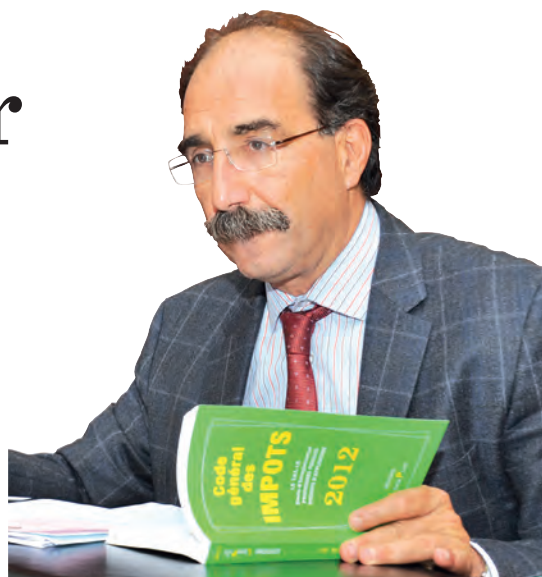


La mise en place d'un seuil minimal et progressif est préconisée pour l'impôt sur les sociétés.

© 123rf.

« Informel social à part, il faut attaquer et sanctionner la fraude. »

Interview d'Abdelkader Boukhriss, Expert comptable Tax Partner à la Société Fiduciaire du Maroc, Président de la commission fiscalité de la CGEM.



Conjoncture : Quelles sont les attentes de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) concernant les Assises de la fiscalité ?

Abdelkader Boukhriss :

Nous les abordons avec un esprit réformiste car nous sommes dans une nouvelle ère mais aussi dans une conjoncture particulière. Dans ce contexte, notre fiscalité se trouve aujourd'hui en décalage. Notre seul regret à la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) est d'aborder les Assises sans les principes conceptuels du gouvernement en matière de fiscalité. A notre niveau, notre feuille de route privilégie la compétitivité économique et comprend des propositions pour stimuler notre économie.

Concrètement, en termes de mesures, quelles sont les priorités de la CGEM ?

L'un des points importants que nous proposons vise à donner à la TVA son vrai rôle de neutralité. Concrètement, l'entreprise devrait supporter des taux identiques en amont et en aval. La question du niveau des taux est une mécanique difficile qui relève du gouvernement. Le deuxième point de la neutralité concerne la généralisation du remboursement : au-delà des exportateurs, nous demandons qu'il concerne l'ensemble des opérateurs. La généralisation du droit de déduction est fondamentale pour nous. Autre point : la suppression de la règle de décalage aujourd'hui obsolète sur le plan économique. Aujourd'hui, l'Etat a mis en place des outils financiers pour faire face à ces réformes, et notamment la titrisation. Nous avons également un grand espoir concernant la simplification des obligations déclaratives et souhaitons ouvrir à tous la déclaration électronique.

Concrètement, quelle est votre vision concernant l'impôt sur les sociétés (IS) ?

L'impôt sur les sociétés (IS) fait partie de la réflexion sur la compétitivité. Nous avons proposé un calcul d'IS progressif par tranche qui est le plus adapté à notre tissu économique.

Nous avons proposé un taux de 10 % qui a été retenu par la loi de finances. Nous espérons que la progressivité le soit dans celle de 2014, tout en préservant le niveau des recettes fiscales. Pour favoriser la compétitivité, il faut aussi prévoir des incitations fiscales incluant des mécanismes, des seuils pour les toutes petites entreprises, les sociétés innovantes et celles qui font de l'essaimage. Nous avons aussi le vœu de créer un dispositif incitatif en matière de recherche et développement pour soutenir l'effort des entreprises marocaines au-delà d'un mécanisme de subvention. Nous souhaitons aussi revisiter les règles de détermination du résultat et d'autres en matière de provisions et d'amortissement.

Au-delà, de manière générale, il ne peut y avoir acceptabilité de l'impôt sans climat de confiance entre l'Etat et le contribuable. Nous avons donc aussi une série de mesures dans ce but. Continuer à clarifier certaines dispositions du Code Général des Impôts nous paraît important. Nous souhaitons aussi séparer la législation de la direction des impôts car on ne peut pas gérer l'impôt et interpréter les textes fiscaux. Nous pensons aussi qu'il faut réviser le dispositif de contrôle fiscal pour réduire les délais et à revoir les voies de recours prévues. Celles en place ont démontré leurs limites.

Pourcentage des recettes fiscales par rapport au budget général

Pays	% des recettes fiscales par rapport au budget général	Remarque
Maroc	72%	Année 2011
Tunisie	70,90%	Année 2010
Turquie	87%	Année 2010
France	73%	Année 2012
Espagne	46,30%	Année 2010. Ne prend en considération que les recettes fiscales et budgétaires de l'Administration générale de l'État.
Roumanie	57,70%	Année 2011
Finlande	72,90%	Année 2012

Source : Ministère de l'Économie et des Finances

En quelques mots, quelles sont vos recommandations concernant l'impôt sur le revenu (IR) ?

Il est temps de réviser le dispositif de l'impôt sur le revenu (IR) concernant les taux et les barèmes. Il n'est pas normal que cet impôt repose à 75 % sur les salariés. On ne peut pas imaginer que les autres catégories de personnes physiques, entre autre, les professions libérales, ne représentent que 25 % de cet impôt. Un pan entier de l'économie est en dehors du cadre. Il faut revoir le dispositif de détermination des résultats de ces professions et rendre cette fiscalité attractive. Aujourd'hui, elles n'ont pas la possibilité de déduire leurs charges sociales de couverture médicale et de constitution de retraite. Par ailleurs, il faut avoir une réflexion sur les tranches pour identifier celles qui relèvent de la classe moyenne et des hauts revenus. Aujourd'hui, on considère avec une taxe à 38 % un revenu supérieur à 180 000 dirhams. Il faut aller vers des tranches plus larges.

Depuis plusieurs années, un projet d'impôt sur la fortune (IF) est évoqué régulièrement, quelle est la position de la CGEM ?

Les Assises doivent aussi trancher sur ce sujet. Il nous paraît prématuré de mettre en place un impôt sur la fortune car nous ne disposons pas aujourd'hui d'indicateurs fiables pour l'appréhender de manière juste. Aujourd'hui, beaucoup échappent à l'impôt. En l'instaurant, le risque est de retomber sur les mêmes. Preuve en est l'impôt sur la solidarité que paieront uniquement ceux qui sont apparents. Mettons d'abord les moyens pour pouvoir appréhender cet impôt.

S'il fallait ajouter une priorité au menu du projet de réforme fiscale ?

Au chapitre de la compétitivité figurent aussi la restructuration qui permet aux entreprises familiales ou multinationales de se renforcer pour opérer au niveau international en se structurant

en holding. Il s'agit de permettre la restructuration et le regroupement qui soient neutres sur le plan fiscal. Par ailleurs, nous préconisons aussi un dispositif incitatif sur les plus-values et les droits d'enregistrements pour encourager la transmission d'entreprise.

L'équité fiscale est un autre chapitre important. Le rapport annuel du Ministère de l'Economie et des Finances évalue les exonérations fiscales à 36 milliards de dirhams. Il est temps de revisiter ces dispositions, d'évaluer leur apport dans le développement économique et social de notre pays selon les leviers prioritaires que le Maroc veut mettre en place. Nous estimons à la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, que certaines dispositions n'ont plus lieu d'être.



« Le dispositif légal existe, la fraude fiscale est pénale, mais elle n'a jamais été actionnée. »

Et que préconisez-vous concernant l'informel ?

Informel social à part, il faut attaquer et sanctionner la fraude. Il faut une politique volontariste de la part du gouvernement, qui donne les moyens à l'administration fiscale. Le dispositif légal existe, la fraude fiscale est pénale, mais elle n'a jamais été actionnée. Il faut des ressources humaines. Au Maroc, il y a un agent de contrôle pour 13 790 contribuables, et un agent pour 2 816 au Chili. La corrélation entre le nombre d'agents et la recette du contrôle est établie. Pour nous, le levier fiscal est nécessaire mais pas suffisant. Il est important de sentir que le gouvernement et l'administration veulent attaquer ce problème. *

► Propos recueillis par Anne-Sophie Colly, journaliste



Fini les angles morts

Pour anticiper l'avenir, vous devez avoir une vision approfondie des choses.

« Des informations indispensables pour ceux qui envisagent de travailler dans le pays. » – Financial Times



THE INSIDE EDGE
www.oxfordbusinessgroup.com
E: morocco@oxfordbusinessgroup.com

TÉMOIGNAGE

« Avantages et inconvénients de l'impôt pour les investisseurs »

« Le Maroc est l'un des pays les mieux placés du pourtour méditerranéen au niveau du coût du travail. »



ABDELAZIZ ARJI,
Expert-comptable, auditeur,
commissaire aux comptes
Cabinet Eurodefi

Tout au long de notre expérience de consultants dans l'accompagnement des investisseurs étrangers au Maroc, nous avons observé que les sociétés qui éprouvaient des difficultés en Europe ont pu redresser leur situation financière grâce à la création d'une filiale au Maroc. Pour ce faire, la société mère crée une filiale de production et une filiale commerciale :

►► La filiale de production

L'objectif étant alors d'assurer la compétitivité de la maison mère sur ses marchés traditionnels, voire à l'export grâce aux économies réalisées au Maroc. La production est alors industrielle (transformation, valorisation...), ou bien de services (conception de logiciels, centres d'appels, traitement de données...).

►► La filiale commerciale

Elle générera des débouchés aussi bien sur le marché marocain que celui de l'Afrique ou du Moyen-Orient, voire aux USA grâce à l'accord de libre échange qui nous lie à ces pays.

Or, si beaucoup d'investisseurs ont sauté le pas, bon nombre hésitent encore en raison de plusieurs freins qui parfois nécessitent de simples décisions politiques courageuses pour qu'ils soient levés.

En plus des ressources humaines de qualité dont dispose le Maroc, le pays est doté d'une législation fiscale assez stable qui sécurise et encourage les investissements.

La législation des signatures

Le premier écueil auquel se heurte l'investisseur étranger, c'est la fameuse légalisation des signatures. Que de fois nous avons éludé ce passage pénible avant d'annoncer aux associés qu'il faut passer par la case « Mouquataa » et coller les timbres fiscaux, sans oublier les tampons rouges à apposer sur chaque page des actes. Mais au-delà du spectacle folklorique qu'offre la légalisation de la signature, c'est le déplacement des

signataires au Maroc qui pose problème. Tous les associés et mandataires sociaux sont en effet concernés par la fameuse légalisation. Ce déplacement est d'autant plus incongru qu'il intervient à peine à la phase du lancement de la création de la structure juridique et que leur présence sur le sol marocain n'est pas nécessaire. Le pire intervient lorsque le jour de leur arrivée sur le sol marocain, la « mouquataa » est en grève !

Si le Maroc a fait beaucoup d'efforts pour simplifier les formalités liées à l'investissement, la question de la légalisation des signatures n'a jamais été abordée, comme si ce rituel relevait du sacerdoce. Or, il aurait été plus simple de déléguer cette prérogative aux notaires, aux avocats et aux commissaires aux comptes, aussi bien du Maroc que ceux des pays d'origine des investisseurs.

Une économie de 20% de TVA

Heureusement, cette mésaventure est vite oubliée dès que l'on annonce à l'investisseur qu'il peut payer ses immobilisations sans déboursier la TVA. En effet, les sociétés sont autorisées à acquérir leurs machines, matériel et effectuer leurs travaux en faisant une économie de trésorerie de 20% du montant de l'investissement. C'est là une exception maroc-marocaine même si elle a été écornée en la limitant à 24 mois à compter du début d'activité de la société. Encore faut-il que le fournisseur consente à ne pas facturer la TVA et que l'Administration soit réactive pour accorder la précieuse attestation d'exonération à l'investisseur.

6 mois de délais pour le permis de construire

La phase de l'acquisition d'un bien immobilier, voire la simple location à usage de bureaux est un véritable parcours du combattant. Quant à la construction, on annonce pour le permis de construire 15 jours de délais tandis qu'en réalité il est de 6 mois en moyenne. Pour la location, le plus dur est de s'en-

tendre sur le nombre de mois de dépôt de garantie et d'arriver à obtenir une facture auprès de l'agent immobilier afin de justifier ses honoraires. Enfin, la domiciliation juridique reste une solution kafkaïenne dans laquelle les droits du domicilié ne sont pas garantis et la responsabilité du domiciliataire est sans limite envers l'Etat et les créanciers du domicilié. Plusieurs sociétés de domiciliation l'ont appris à leurs dépens. L'histoire ne dit pas toutefois si l'investisseur pourrait se rendre lui-même solidaire des dettes de la société de domiciliation !

Coût du travail qui est compétitif

Le coût du travail est sans aucun doute la première donnée que vérifie un investisseur avant de décider de s'expatrier. Le Maroc est l'un des pays les mieux placés du pourtour méditerranéen à ce niveau. Depuis la chute de l'Empire soviétique, les entreprises de l'Europe occidentale ont misé sur les pays de l'Est pour booster leur croissance. Mais avec l'extension de l'Europe à la majorité de ces pays -ce qui a renchéri leurs facteurs de production- le Maroc s'est affirmé tel un havre pour les investisseurs européens.

Un investisseur italien me confiait il y a une semaine que si les Français et les Espagnols profitent de la langue et la proximité géographique que leur offre le Royaume, d'autres pays comme l'Allemagne, l'Angleterre, voire la Suède, connaissent mal le Maroc et ne profitent guère de son potentiel.

Outre le coût du travail qui est compétitif, c'est la volonté même de travailler des Marocains qui est appréciée. Mais derrière ce mystère se trouve pourtant une seule explication telle une devise : « Pas de travail, pas de salaire. »

Quel est le coefficient qui sert à trouver le coût d'un salaire à partir du net à payer ? C'est la question qui fait la joie des comptables, tellement il est impossible d'y répondre sans un logiciel de paie bien paramétré. En effet, du fait que les salaires sont généralement négociés en net, le calcul du bulletin de paie en allant du net au brut devient indispensable. Intervient de surcroît dans le calcul le barème de l'IR qui est progressif et que l'employeur prélève à la source pour le compte de son salarié. Le barème de l'IR étant annuel, le

logiciel vérifie constamment si le prélèvement est conforme en revenant systématiquement en arrière depuis le mois de janvier. Pour complexifier davantage le calcul, la Loi de Finances pour 2013 a mis en place une Contribution de solidarité dont le calcul est tellement complexe que bon nombre d'entreprises ont renoncé à la prélever en janvier, dans l'espoir de mieux la comprendre suite à la publication de la circulaire et aux efforts de vulgarisation entrepris par la Direction des impôts.

L'exonération totale de l'Impôt sur les sociétés

Alors que d'autres pays dépensent beaucoup d'argent et d'énergie parfois en vain pour encourager l'export, le Maroc a réussi à en faire une activité naturelle et répandue à grande échelle en mettant en place une seule mesure: l'exonération totale de l'Impôt sur les sociétés pendant 5 ans à partir de la première exportation. Si toutes les activités portant sur les biens ainsi que les services en profitent -hormis les métaux de récupération- il reste quelques niches peu connues : il s'agit du « commerce triangulaire » qui consiste à bénéficier de l'exonération en faisant du commerce international de marchandises sans que lesdites marchandises transitent par le Maroc, à la seule condition que les devises rentrent au pays bien entendu. Enfin, citons l'entrepreneur individuel exportateur qui ne paie aucun impôt sur le revenu alors que l'associé d'une société exportatrice supporte l'impôt sur les dividendes qui est passé en 2013 à 15%. Notons toutefois que l'exportateur individuel paiera tout de même la Contribution sociale de solidarité qui varie entre 2 et 6% à partir de 300 000 dirhams de bénéfice imposable.

Rigueur des circulaires de l'Office des changes

La société ayant réalisé des bénéfices, arrive l'instant où les associés aspirent à percevoir leurs dividendes et bien entendu souhaiteraient les rapatrier dans leurs pays d'origine. C'est alors qu'ils sont confrontés aux circulaires de l'Office des changes ; lesquelles s'opposent à tout transfert des dividendes pour les investisseurs qui auraient omis de déclarer au dit Office l'origine du

capital lors de la création de la société. Ce n'est pas d'ailleurs le seul instant où l'entreprise est confrontée à la rigueur de ces circulaires. Il en est ainsi lorsque l'entreprise souhaite payer une facture provenant d'une société étrangère ou bien régler les redevances de sa société mère. La banque lui donne le choix soit de retenir 10% à la source à son fournisseur ou de verser à perte 10% du montant de la facture au fisc. Les ennuis de l'entreprise ne sont pas terminés car elle se trouve dans l'obligation de payer la TVA sur le montant de cette facture à l'administration marocaine, et pas n'importe comment. Cette TVA est versée sur la base de l'identifiant fiscal de la société étrangère que l'entreprise est obligée de demander à l'administration. L'identifiant est attribué après dépôt d'un dossier que parfois il est impossible de constituer, si le fournisseur ne souhaite pas vous communiquer ses documents d'identité juridique.

Si la retenue à la source est légitimée par le recours aux prestataires nationaux, la TVA sur les prestations étrangères est une aberration dans la mesure où elle ouvre le droit à déduction le mois ou le trimestre suivant. Son maintien revient à pousser les entreprises à la faute quand elles ne parviennent pas à immatriculer le fournisseur étranger auprès de l'administration fiscale.

Le coup de pouce fiscal au retraité étranger au Maroc

Arrive enfin le moment où l'investisseur étranger a réalisé son rêve de voir son entreprise marocaine prospère et décide de prendre sa retraite. Beaucoup ont été séduits par le climat de notre pays, sa population chaleureuse, sa douceur des prix et sa stabilité politique. Le coup de pouce fiscal vient confirmer la décision de résider définitivement au Maroc car il est loin d'être négligeable. En effet, la pension de retraite rapatriée en devises par un étranger qui réside fiscalement au Maroc et convertie en dirhams n'est imposée à l'IR que sur 20% de cette pension, soit en définitive un impôt sur le revenu dérisoire. Cette bonne nouvelle est à même de faire oublier à notre investisseur les tracasseries de l'obtention du titre de séjour et du « contrat vert ». Mais ça c'est une autre histoire. *

La part des niches fiscales en augmentation

La question des niches fiscales continue de diviser au Maroc. La DGI note une augmentation de 4% du PIB, tandis que le CESE pointe du doigt le dysfonctionnement de sa gestion. Les Assises de la fiscalité, prévues en mars, feront le point sur l'importance de ces avantages fiscaux.

« L'Etat continue de faire de ces mesures fiscales incitatives un outil de politique économique pour orienter les activités. »

Si l'expression « niches fiscales » ne fait pas consensus au Maroc, considérée à juste titre ou non comme péjorative, force est de reconnaître qu'il existe bel et bien des avantages fiscaux au Royaume. Après des débats houleux autour de la Loi de Finances 2013, l'Etat continue de faire de ces mesures fiscales incitatives un outil de politique économique pour orienter les activités. Dans son rapport publié fin 2012, la Direction Générale des Impôts (DGI) fait une évaluation des dépenses fiscales du pays. Il en ressort que les dépenses de l'Etat au profit des secteurs soutenus s'élèvent à 4 % du PIB en 2012, contre 3,7 % en 2011 et 3,6 % en 2010. Une augmentation qui n'est pas vue d'un bon œil par le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) qui estime, dans sa note de cadrage sur le système fiscal marocain, que « les niches fiscales, coûteuses, ne sont pas toujours à efficacité économique avérée. Certaines d'entre elles peuvent même avoir, a priori, l'effet inverse de celui recherché, si on analysait leur impact à une échelle plus large que celle du seul secteur concerné par la mesure. » L'institution dirigée par Chakib Benmoussa ne semble pas être la seule à critiquer le fonctionnement de ces niches. En fait, certains agents économiques fustigent le système de gestion de la TVA qui, selon le CESE, s'est transformé au fil du temps en taxe sur les achats pour certains agents économiques, ou en taxe sur le chiffre d'affaires pour d'autres, au lieu de remplir sa fonction initiale qui ne concerne que la valeur ajoutée créée par l'entreprise.

L'immobilier en tête

Comme on ne change pas l'équipe qui gagne, l'immobilier est à nouveau au premier plan des avantages fiscaux avec 17,4 %, suivi du secteur des exportations avec 12,1 % et de l'agriculture et de la pêche qui enregistrent 11,5 % au compteur. Les mesures communes à tous les secteurs totalisent 11,3 %, la prévoyance sociale 8,1 %, les industries alimentaires 7,8 %, les services publics 6,2 %, etc. La Loi de Finances 2013, on le voit bien,

a amélioré les mesures fiscales en faveur des secteurs encouragés. « Mais l'administration a compensé le manque à gagner par d'autres mesures visant d'autres taxes », souligne Abdelaziz Arji, expert-comptable.

Parmi les mesures prises dans la Loi de Finance 2013, il faut citer la prorogation des avantages accordés aux logements à faible valeur immobilière, une mesure qui s'étendra jusqu'au 31 décembre 2020. D'une part, « les personnes qui acquièrent dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat, au moins 20 logements à faible valeur immobilière et les affectent à la location à usage d'habitation principale, pendant une durée de 8 ans au minimum » pourront également bénéficier des bailleurs de logements à faible valeur immobilière. D'autre part, les acquéreurs de logements destinés à la classe moyenne, dont le revenu mensuel net d'impôt ne dépasse pas 20 000 dirhams jouiront des incitations pour le promoteur immobilier.

Rendez-vous aux Assises

Il faudra aussi compter le relèvement du seuil d'exonération au profit des coopératives exerçant une activité de transformation. Ce seuil passe de 5 000 000 à 10 000 000 DH. Une mesure applicable depuis le 1^{er} janvier 2013. Il en est de même pour les taux applicables aux profits de cession d'immeubles urbains non bâtis, avec une réduction du taux de TVA des tourteaux, une prorogation de la taxation au taux de TVA de 10 % des veaux importés destinés à l'engraissement, une importation des aliments destinés à l'alimentation du bétail et des animaux de basse-cour, etc.

En somme, avec les recommandations du CESE et l'évaluation de la DGI, le fonctionnement de la gestion des incitations fiscales devra faire l'objet d'une grande attention lors des prochaines Assises de la fiscalité prévues en mars afin d'équilibrer la pression fiscale entre catégories sociales et entre acteurs économiques.

► Ferdinand Demba, conjoncture@cfcim.org

Regards d'experts

Experts. Chaque mois dans Conjoncture, des experts apportent leur regard sur des problématiques qui vous concernent. Vous aussi, participez à cette rubrique et partagez votre expertise au sein de notre communauté d'adhérents.

Contact : conjoncture@cfcim.org



Stratégie&Management Comment installer une dynamique de compétitivité durable ?

Juridique Les dispositions de la Loi de Finances 2013

La parole au Campus CFCIM Le mécénat d'entreprise, une nouvelle façon de fédérer ses salariés

Comment améliorer durablement sa compétitivité ?



Pour préserver ses parts de marché et continuer à en gagner dans un environnement de plus en plus concurrentiel, nos entreprises doivent s'améliorer en permanence... Arriver à être compétitive n'est qu'une première réussite, le rester dans la durée est l'objectif à atteindre...

Cyrinne Aquedim Mikou,
Consultante Kea&Partners

Le travail sur la compétitivité vise à accroître la rentabilité par l'amélioration de la performance.

Pour que cette amélioration soit durable, l'entreprise y travaille en permanence : plans de réduction de coûts, programmes Lean, rationalisation des portefeuilles d'activités et d'offres, redéfinition du positionnement, optimisation de l'efficacité opérationnelle... Toutefois, en période de croissance, ces actions d'optimisation passent parfois au second plan, les efforts étant concentrés en priorité sur l'augmentation du chiffre d'affaires. L'entreprise devient ainsi plus vulnérable dès que se présente une crise ou que le marché se retourne. Se pose alors la question : Comment les difficultés rencontrées auraient-elles pu être évitées et quels sont les leviers à actionner pour y remédier et éviter d'y être à nouveau confrontés ?

Il n'y a pas de secret : rester compétitif dans la durée ne peut se faire que si tous les collaborateurs y participent : l'implication permanente, la responsabilisation et la transformation de la culture même des équipes sont des facteurs clés pour la réussite de tout programme de compétitivité. Comme dans un régime alimentaire, la cure de sachets amaigrissants peut produire des résultats spectaculaires mais, sans véritable changement des habitudes alimentaires, la reprise de poids est inéluctable.

Prenons l'exemple d'un projet de réduction de coûts. Pérenniser le résultat revient à non seulement maintenir les gains mais surtout éviter un effet Yo-Yo du type « -30% ⇔ +20% ». Or, Les démarches classiques de « cost-cutting » produisent généralement des résultats rapides mais limités dans la durée. La plupart du temps, elles imposent des méthodes agressives d'encadrement ou de coupures de dépenses et peu de remise en cause des méthodes de fonc-

« Comme dans un régime alimentaire, la cure de sachets amaigrissants peut produire des résultats spectaculaires mais, sans véritable changement. »

tionnement. Ce sont des cures d'amaigrissement, appliquées souvent de façon uniforme à l'entreprise, sans vraie prise en compte des risques encourus : certaines entreprises, en taillant sans nuance dans leurs budgets et programmes de développement, ont ainsi amputé leur capacité d'innovation. Très souvent aussi, « ces cures » favorisent la recherche d'optimisation locale au détriment de la performance globale, risquant ainsi de ne pas traiter les sujets de compétitivité transverses, ni de remettre

en cause les métiers de l'entreprise quand c'est nécessaire, ni d'être suffisamment en rupture sur les modes de fonctionnement et les pratiques.

Par ailleurs, les opérations de pure réduction des coûts créent un climat social tendu et démotivent souvent les ressources clés de l'entreprise. Dès que les résultats visés sont obtenus et la pression relâchée, l'effet produit s'estompe au fil du temps, faute d'actions de fond générant engagement et implication. Comment faire alors

pour ne pas avoir à renouveler ces actions périodiquement et comment éviter les traumatismes qui leur sont inhérents ? Optimiser les coûts, la marge et les résultats, tout en donnant des perspectives et un nouvel élan à toute l'entreprise, c'est possible ! Une question de méthode...

►►► **D'abord réaliser un diagnostic** : c'est l'entrée en la matière. Il s'agit de mesurer la réalité et l'accessibilité des potentiels de performance, de déterminer la priorité des

actions à entreprendre et la profondeur de la transformation à accomplir. L'objectif du diagnostic est plus de valider des cibles d'actions que de calculer à la virgule près des montants d'économie, de choisir l'angle d'attaque le plus approprié et d'embarquer le comité de direction. Il permet de répondre à des questions telles que : où sont les gisements de compétitivité ? Faut-il réduire les coûts d'achats, de production, de logistiques ? Quels sont les gisements exploitables et ceux où le retour sur investissement - effort/résultats - est le plus gratifiant ? Quels sont les risques d'une opération réduction de coûts sur la capacité de développement et d'innovation de l'entreprise et sur le tonus social ? Comment s'assurer de la pérennité des résultats ? Quelle est la bonne méthode : Big-bang ou focalisation sur un ou deux champs ?

►►► **Définir le bon levier de compétitivité**, en fonction des résultats du diagnostic établi et des objectifs du comité de direction, un ou plusieurs leviers de compétitivité peuvent répondre aux questions soulevées :

- Réduire les coûts lorsque le diagnostic permet d'identifier des dépenses qu'il est possible de réduire, des activités inutiles ou à faible valeur, des ratios faibles de productivité...
- Améliorer l'efficacité des processus lorsque les pra-

tiques, les processus, le management ou la prise de décision sont inutilement complexes, et qu'il est possible d'augmenter la réactivité et l'agilité des équipes, notamment en s'inspirant des bonnes pratiques existantes

- Suivre des raisonnements « valeurs » lorsque le diagnostic démontre l'existence d'activités business qui génèrent plus de coûts que de valeur
- Faire évoluer le Business model lorsque l'environnement concurrentiel impose une remise en question de l'activité. Se posent alors des questions telles que : Quelle est la valeur de chaque produit / service? Quels marchés / clients viser? Quel positionnement? Quel cœur de métier? Quelles activités externaliser?

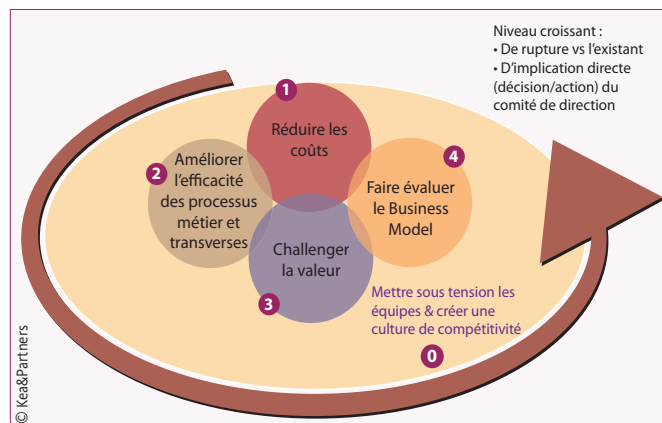
►► Structurer le projet :

Quel que soit le levier actionné, la mise en place d'une culture de la compétitivité est indispensable à la pérennisation des résultats attendus. Il faut amorcer le cercle vertueux... et faire de la compétitivité un réflexe au quotidien, un nouveau gène dans la culture de l'entreprise. Il faut bâtir et agir selon 3 principes clés :

- Passer rapidement à l'action sur un nombre restreint de champs, là où la réalité du potentiel d'économie est indiscutable, et montrer des résultats

rapides. Quand les efforts portent leurs fruits le sentiment de fierté se développe et le mouvement vertueux peut s'amorcer. Le passage rapide à l'action n'est possible que si toute l'équipe de direction est convaincue à la fois des enjeux et de la route à prendre. A l'évidence, le rôle du dirigeant est clé ; à lui de mettre ses proches collaborateurs en ordre de bataille, de les sensibiliser sur l'urgence, et d'arbitrer le tout en gardant le cap sur l'ambition.

- Construire à mesure un programme de transformation dynamique : Les initiatives à mener sont repérées au fil des actions et inscrites au programme pour être lancées suivant un rythme adapté à l'entreprise. Cette démarche initie également le travail sur les comportements pour convaincre et mettre les collaborateurs sous tension positive. En ce sens, le programme n'est pas un plan d'actions détaillées. Ici, pas d'application d'un processus mécaniste unique. Bien au contraire, il faut rechercher l'adaptation et la combinaison de méthodologies communes ou spécifiques pour chaque fonction, suivant les enjeux, la maturité et la sensibilité « compétitivité » des individus concernés. On s'attache également à trouver le bon dosage entre optimisation locale et efficacité transverse. Pour renforcer le programme, il est essentiel de mettre en place, dès le début,



un système de partage des résultats, une sorte de cellule d'appui à la compétitivité. Son rôle est triple. D'abord communiquer sur le « pourquoi » du programme, pour faire comprendre le sens et l'ambition à tous les niveaux de l'entreprise, ensuite apporter des méthodes de suivi, d'analyse et de mesure des résultats, enfin entretenir une dynamique positive faite à la fois de pression et d'envie pour atteindre les objectifs.

- Instaurer une nouvelle culture de la compétitivité : qui soit ancrée dans les comportements et qui perdure bien au-delà de la durée du projet. C'est au management qu'il incombe d'ancrer cette culture. Au-delà du programme et de ses échéances, il lui faut s'atteler à la définition des comportements cibles dans les équipes, au transfert des savoir-faire de compétitivité et à la mise en situation du management intermédiaire, maillon essentiel de la transformation. La

culture de compétitivité s'installe d'abord par le pilotage et l'animation de la performance collective et individuelle. Ce n'est pas une banalité. Il faut savoir appliquer avec constance, régularité et exigence les outils classiques de tableau de bord et d'animation, d'évaluation individuelle et construire les systèmes de reconnaissance ad hoc... Et au-delà de ces basiques incontournables, rien n'interdit de réfléchir à des dispositifs plus innovants mais adossés aux fondamentaux culturels de l'entreprise (Labellisation des pratiques par exemple).

En somme, il faut retenir que les projets de compétitivité sont toujours utiles à court terme. Mais installer une compétitivité durable correspond à un travail de longue haleine, qui doit s'ancrer dans la culture même de l'entreprise...afin que tous soient animés d'une même « positive et permanente insatisfaction ». *



CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC

membre de CCI International

Accélérez votre développement à l'international

Un réseau de 4 000 entreprises membres

Une équipe biculturelle de 110 collaborateurs

www.cfcim.org



Les dispositions de la Loi de Finances 2013



La prise en compte de problématiques sociales, le cas spécifique de la nouvelle contribution sociale de solidarité, la compétitivité internationale de l'entreprise, la lutte contre l'informel, l'amélioration des relations entre l'administration fiscale et les contribuables... sont autant de thématiques abordées dans cette nouvelle Loi de Finances 2013. C'est la première complètement établie par le gouvernement actuel. Analyse des principales dispositions de cette loi.

Mohamed Kabbaj,
Président de la Commission Juridique, Fiscale et Sociale de la CFCIM

La Loi de Finances (LF) 2013 est la première à avoir été établie entièrement et réellement par le gouvernement en place. Avant de nous attarder plus précisément à certains de ses points, cette loi nous semble refléter plusieurs tendances importantes : la prise en compte de problématiques sociales, le cas spécifique de la nouvelle contribution sociale de solidarité, la compétitivité internationale de l'entreprise « Maroc », la lutte contre l'informel, le secteur immobilier et l'amélioration des relations entre l'administration fiscale et les contribuables.

Les mesures sont trop nombreuses pour être détaillées ici. Nous ne nous attacherons donc à ne relever que celles qui nous semblent les plus significatives.

Notion de classe moyenne

En matière sociale, il faut remarquer la prise en compte du problème du logement, aussi bien concernant le logement économique que le logement destiné à la classe moyenne. La différence entre ces deux catégories se fait sur la surface et le coût au mètre carré ; le logement social étant limité à 80 m² alors que le logement dédié à la classe moyenne doit avoir une surface comprise en 80 m² et 120 m². Au-delà de cette mesure, il faut remarquer qu'il s'agit d'une référence pour le moins rare à la notion de classe moyenne. Il faut également relever que cette référence répond à une définition distincte de celle émanant du Haut Commissariat au Plan. Ce dernier, sur la base de

la pure répartition statistique de la population selon les tranches de revenus, la définit comme les personnes percevant entre 5 000 et 7 000 DH par mois. La LF 2013, elle, vise les personnes ayant des revenus inférieurs à 20 000 DH. S'il n'est pas visé de seuil plancher, cela semble plus réaliste au regard du coût de la vie dans les grandes agglomérations.

Par ailleurs, nous devons aussi citer une augmentation du taux d'abattement forfaitaire sur les pensions et rentes viagères, de 40% à 55%.

Une autre réforme qualifiée de

« La Loi de Finances 2013 vise les personnes ayant des revenus inférieurs à 20 000 dirhams. »

sociale a fait d'ores et déjà couler beaucoup d'encre. Il s'agit de l'institution d'une cotisation sociale de solidarité, pesant sur les personnes physiques ou morales réputées les plus aisées. Il convient de signaler que son taux est compris entre 0,5% et 2% pour les personnes morales réalisant des bénéfices annuels au moins égaux à 15 000 000 DH et 2% et 6% pour les personnes physiques ayant des revenus au moins égaux à 360 000 DH par an. De plus, cette contribution présente un caractère temporaire dans la mesure où elle est prévue pour une durée de deux ans. Cette contribution nous semble être une ressource nouvelle dans un contexte de déficit

budgetaire se creusant, notamment du fait de l'augmentation du budget de la Caisse de compensation. Elle pourrait donc être un prélude permettant le temps d'une réflexion en profondeur sur une réforme de la dite Caisse de compensation. Rappelons qu'avec un budget d'environ 50 milliards de DH, cette caisse prélève environ 30% des recettes fiscales du Royaume !

D'autres mesures, plus spécifiquement dédiées aux entreprises ont pour objet de rendre le Maroc plus compétitif à l'international. Au premier rang de ces

salariés qui auraient été soumis à un taux d'imposition supérieur à 20%, ce qui pourrait concerner une part significative des salariés des entreprises au statut CFC du fait des compétences requises.

Il faut également remarquer qu'ont été reconduites des mesures tendant à une meilleure compétitivité des entreprises par une meilleure capitalisation et une meilleure structuration. Ainsi, le régime de faveur des fusions, les avantages fiscaux liés aux augmentations de capital et/ou d'introduction en Bourse, le régime de report de taxation des plus values en cas de passage d'une exploitation en nom personnel à une exploitation sous forme de société ont été prorogés. A titre d'exemple, au cours de l'année 2012, près de 6 000 contribuables ont bénéficié des réductions d'impôt liées à des augmentations de capital.

Un autre volet incitatif reconduit par la Loi de Finances 2013 doit aussi être pris en compte, celui de la lutte contre l'informel. Ainsi, le passage de l'informel vers le formel continue de faire l'objet d'une amnistie sur l'activité antérieure à la date de sortie de l'informel par l'identification fiscale de l'entreprise. Rappelons que la lutte contre ce secteur est une priorité, l'informel étant un frein au développement tout autant qu'une source de concurrence déloyale à l'égard des entreprises respectueuses de leurs obligations légales et fiscales.

Dans le même souci de lutte contre le secteur informel, le

régime de la TVA concernant les ventes de biens d'occasion par les entreprises a été adapté afin de mieux prendre en compte la question de la taxation des transferts de tels biens.

Contribution sociale

En ce qui concerne la fiscalité immobilière, la TVA qui était applicable aux constructions de logement à usage d'habitation pour les maîtres de l'ouvrage a été remplacée par une contribution à vocation sociale d'un montant de 60 dirhams par mètre carré couvert construit.

A noter que le délai de conservation minimale d'un logement à usage d'habitation principale est réduit de 8 à 6 ans pour pouvoir bénéficier de l'exonération de la taxation sur la plus-value.

De plus, afin de permettre de libérer du foncier, le taux de la taxation de la plus-value sur les terrains nus est porté de 20% à 30% en cas de première vente.

Si le terrain avait déjà fait l'objet d'une cession antérieure, le taux sera compris entre 20% et 30% selon que le bien est détenu depuis moins de 4 années ou plus de 6 années.

Enfin, en matière de taxation de la plus value réalisée sur un bien acquis par voie d'héritage, la valeur de référence est rendue plus objective. Par ailleurs, et cela a pu être un argument invoqué par certains pour rester dans l'informel, la Loi de Finances 2013 prévoit des dispositions allant dans le sens d'une amélioration des relations entre l'administration et les contribuables. Il ne s'agit pas ici d'une nouveauté à proprement parler, puisque la démarche avait déjà été engagée. Cependant, la démarche n'est pas achevée. A cet égard, deux points doivent être particulièrement soulignés.

Le premier concerne l'invitation faite par l'administration au contribuable de procéder à une

modification de la déclaration des rémunérations versées à des tiers quand une erreur s'est insérée dans la déclaration initiale, sans que cette erreur n'ait de conséquence sur le montant de l'impôt dû. Cette invitation permet de résoudre aisément et rapidement des difficultés qui avaient parfois plus pour effet d'empoisonner les relations. De plus, ce type d'erreur impliquait automatiquement une taxation à hauteur de 25% des sommes concernées.

Régulariser le montant réclamé

Le second point a été déjà largement évoqué dans les médias mais il mérite une attention particulière. Pour les rôles émis avant le 1^{er} janvier 2012, le paiement par le contribuable du principal lui permettra d'obtenir une annulation d'office des pénalités et majorations. Cependant, il

faut noter que la loi conditionne cette annulation par le fait qu'il n'y ait pas eu de procédures tendant au recouvrement forcé de l'impôt réclamé ou d'accord écrit entre l'administration et le contribuable. Il faut donc particulièrement attirer l'attention des contribuables sur l'intérêt à régulariser le montant réclamé en principal rapidement afin d'éviter que des mesures d'exécution forcées ne soient mises en œuvre par l'administration et, ainsi, pouvoir bénéficier de l'annulation des majorités et pénalités prévue par la loi.

Ce tableau brossant les principales mesures issues de la Loi de Finances 2013. Il ne peut en aucun cas remplacer une étude précise de ce texte et une analyse plus approfondie mais, en termes d'information, les principaux points sont mis en lumière afin de cerner très synthétiquement les dispositions qui régissent la fiscalité au cours de l'année 2013. *

TRANSFARO
Transit & Transport International

About us

- Established in 1996;
- Registered and officially licensed to perform freight forwarding as well as customs clearance;
- Membership in national (AMITRI, ATADM, AFFM, AMTI) and international associations (3F, WCA, FIATA, WCNA);
- ISO 9001:2008 certification

Our service

- Import and export customs clearance;
- Import and export freight forwarding services;
 - Ocean and air freight;
 - FCL and LCL shipments
- Inland transportation and door delivery;
 - Door to door service;
 - Freight and charges collection

Our mission

Achieve our objectives through:

- providing professional service;
- Guaranteeing the satisfaction of the clients and overseas partners;
- working in full compliance with the legal requirements and the regulations in force.

Tél : +212 522 98 08 33/ 522 98 73 34 - Fax : +212 522 23 33 79
Mobile : +212 661 21 76 14
Email : transfaro@transfaro.com
Web : www.transfaro.com

WWW.TRANSFARO.COM

Le mécénat d'entreprise, une nouvelle façon de fédérer ses salariés



La question de l'appartenance a toujours été au cœur de la démarche RH des entreprises. Mais avec des salariés de plus en plus exigeants, il faut choisir les moyens les plus efficaces dans la durée. Cas du mécénat.

Jane Dziwinska, diplômée de l'Université Paris III - Sorbonne Nouvelle Titulaire du mastère « Marketing, management et communication » de l'ESC Toulouse

Encadrant : Jacques Digout, professeur Groupe ESC Toulouse

Suivant l'exemple philanthropique américain, mature et prospère, les entreprises sont de plus en plus nombreuses outre-Atlantique à se lancer dans l'aventure du mécénat. La première motivation des entreprises mécènes est de renvoyer une bonne image d'elles-mêmes. En effet, à travers le mécénat, celles-ci peuvent s'associer à des événements, à des institutions et à des aventures solidaires ou prestigieuses qui leur procurent une image valorisante auprès de leurs clients et parties prenantes. C'est cette motivation qui a donné son premier élan au mécénat français dans les années 70-80. Certaines entreprises ne souhaitaient plus « limiter la communication au marketing ni à la publicité, mais créer, à partir de l'histoire, des métiers et des valeurs de l'entreprise, une image institutionnelle de celle-ci¹ ». Le mécénat leur offre ainsi un vecteur de communication corporate original, humain et ancré dans la société. Au-delà de sa marque et de ses produits, l'entreprise se présentait dorénavant comme une institution responsable et engagée.

La place des salariés

Cette motivation première a été doublée par une autre plus tardivement, mais dont les bienfaits sont tout aussi tangibles : celle du renforcement de la fierté d'appartenance des

salariés à leur entreprise et des bénéfiques en termes de relations humaines internes qui peuvent être tirés du mécénat. Ces bénéfiques sont d'autant plus tangibles quand les salariés sont, d'une manière ou d'une autre, impliqués dans le processus. Pour cette raison, les salariés n'ont jamais été autant sollicités que depuis ces

panoplie de moyens pour associer ses collaborateurs à ses actions et montrer son intérêt croissant envers leurs engagements personnels.

Le mécénat de compétences

Parmi les modes d'implication proposés, le mécénat de compétences est un dispositif particulièrement abouti car il

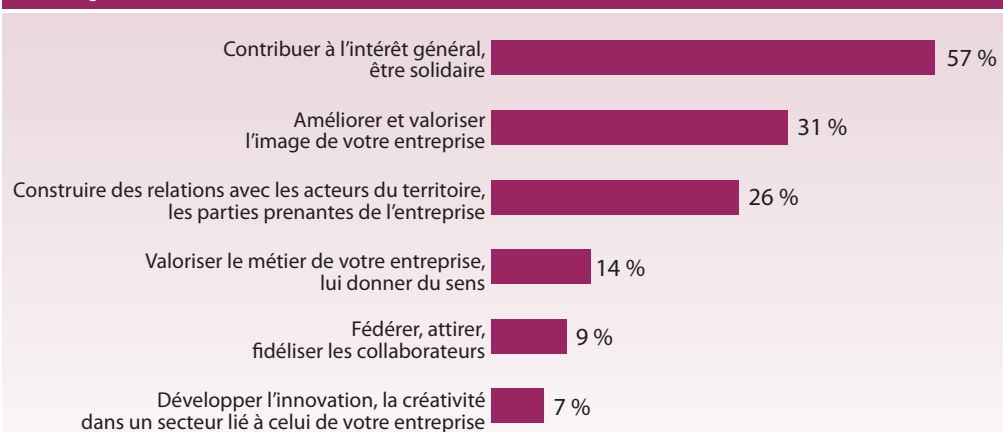
savoir-faire de l'entreprise et des salariés en faveur des partenaires, a été rendue possible en France par l'instruction fiscale du 13 juillet 2004 qui précise que « peut constituer un don en nature la mise à disposition de personnel au profit d'une association répondant à la condition d'intérêt général ». De cette manière, l'entreprise propose un transfert de compétences en mettant à disposition des salariés volontaires pendant leur temps de travail. Cette pratique est donc à distinguer du bénévolat qui est un engagement du salarié sur son temps libre. Par le mécénat de compétences, c'est bien l'entreprise qui s'engage auprès d'un organisme, proposé par elle ou par le salarié, et pour une durée pouvant aller jusque trois ans.

« Le mécénat agit sur le climat interne et l'attractivité sociale de l'entreprise. »

dernières années : parrainage de projets, mécénat de compétences, actions collectives, bénévolat ou dons classiques, l'entreprise dispose d'une

instaure entre l'entreprise, le salarié et l'organisme bénéficiaire, une relation durable et partenariale. Cette pratique, qui consiste à mobiliser les

Les principales raisons pour lesquelles les entreprises françaises font du mécénat (selon une étude de l'Admical)



© Base : entreprises mécènes (n=339). Source : Admical

Communiquer

Le mécénat agit sur le climat interne et l'attractivité sociale de l'entreprise : il est donc essentiel pour celle-ci de relayer l'information et de communiquer sur ses activités de mécénat. Journaux internes, intranet, événements spécifiques, campagne de recrutement, l'entreprise utilise toutes les ressources dont elle dispose pour informer ses salariés, présents et futurs. Dans les grandes entreprises, il n'est d'ailleurs pas rare que la fondation ait une rubrique entière dédiée dans l'intranet, au même titre qu'un site ou qu'un blog à visée externe. Par ailleurs, aux limites de la communication interne, certaines entreprises évoquent leurs actions philanthropiques dans leurs campagnes de recrutement, gage que le mécénat est un atout pour attirer de jeunes talents comme pour s'ancrer sur un territoire, notamment pour les PME.

Revaloriser les métiers

Les avantages que présente le mécénat en termes de gestion du personnel sont multiples. Tout d'abord il permet de décloisonner les équipes, de faire se rencontrer des salariés qui ne se seraient pas croisés dans l'exercice de leur métier et qui se retrouvent autour de valeurs communes. Le mécénat a retenu l'intérêt des directions des ressources humaines des entreprises par sa capacité à décompartmenter les secteurs et à rendre les distinctions hiérarchiques plus poreuses. Par ailleurs, il est souvent source d'épanouissement pour les salariés car il développe leurs compétences en leur assignant de nouvelles tâches et de nouvelles problématiques de travail : « Pour les théoriciens du management par projet, le mécénat fait partie de ces initiatives transversales qui autorisent à rompre avec le fordisme encore dominant, en

fonction duquel chacun à un rôle précis à ne pas outrepasser.² » Le mécénat permet aussi à certains secteurs d'activité de revaloriser leur métier en l'appliquant dans un domaine doté d'une plus forte visibilité et d'un plus grand prestige.

Les avantages du mécénat

Accomplir de nouvelles missions professionnelles, s'enga-

ger auprès de ses collègues, développer ses compétences ou regarder d'un œil neuf et plus valorisant son travail quotidien, tels sont les avantages concrets que le mécénat offre aux salariés. Celui-ci leur permet également de percevoir concrètement les valeurs de l'entreprise (« l'initiative, l'excellence, l'innovation... »), autrement que comme de

simple déclarations de bonnes intentions. Le mécénat permet de créer une cohérence entre l'image projetée de l'entreprise et l'image ressentie de l'intérieur, entre communication externe et communication interne. *

1 Virginie Seghers, *Ce qui motive les entreprises mécènes*, Autrement, 2007, p. 45

2 Nicolas Simon et Marianne Eshet, *Le mécénat, valeur actuelle*, Gallimard, 2009, pp. 76-77



Conjoncture
LE MENSUEL DES DÉCIDEURS

Recherche Conjoncture

Ciblez les décideurs
En 2013

Articles featured on the cover:
- Energie efficace
- Orienta : les ambitions de la région
- Casablanca 2020 : au-delà de l'ambition
- Protection sociale : ce que ça coûte
- le secteur vol
- formation

Liens et informations :
- L'actualité vue par le Service économique de l'Ambassade de France
- Le Coin des Adhérents - Nouveaux Adhérents OICM - Opportunités d'affaires - English

lien privilégié entre la CFCIM et ses 4 000 entreprises adhérentes, Conjoncture est un support unique en termes de positionnement. La revue Conjoncture est éditée à 13 500 exemplaires et envoyée chaque mois, nominalement et par voie postale à 4 000 chefs d'entreprises et à plus de 8 000 cadres supérieurs, ainsi qu'aux principaux acteurs institutionnels marocains et français. Elle propose des contenus pratiques et exclusifs à forte valeur ajoutée, qui en font une véritable « boîte à outils » à disposition des chefs d'entreprises et des décideurs.

Conjoncture est le support ciblé indispensable de vos campagnes publicitaires.

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC

“ Mariage pour tous ! ”

Par Serge Mak, Président du Comité de Rédaction de Conjoncture

Le monde est en crise mais personne en France ne le voit. Le chômage en France n'a jamais été aussi élevé : même pas grave. Des milliers de licenciements collectifs : même pas peur. Des centaines d'entreprises qui ferment chaque jour : même pas au courant. Les restos du cœur qui n'ont jamais autant travaillé : même pas faim. Mais pendant ce temps là... le débat enfle ; le seul débat important qui va conditionner toutes nos vies, l'avenir de nos enfants, l'avenir de la planète (ça c'est un peu vrai car si il n'y a que des mariages homos ça va devenir compliquer de se reproduire), le seul débat qui monopolise tous les médias, qui focalise les esprits : le mariage pour tous. Même les députés qui d'ordinaire

se font prier pour aller à l'hémicycle ont décidé de travailler (une fois n'est pas coutume) 24 h sur 24 pendant 15 jours pour débattre de ce projet de loi et de ses milliers d'amendements. Mais pendant ce temps là... les guerres, la crise économique, le chômage... même pas au courant.

Ce n'est pourtant pas compliqué qu'on leur dise « oui » pour qu'ils se disent « oui » ; que l'on marie Copé et Fillon, Marine Le Pen et Mélenchon, Sarkozy et Villepin, Trieweller et Ségolène, Bardot et Depardieu (ça c'est déjà fait) mais je ne peux pas tous les citer.

Au train où vont les choses, je pense que l'on ne devrait pas tarder à ouvrir des asiles pour tous.

L'association du mois

Tighassaline Un soutien pour la jeune fille rurale

L'Association Sociale pour le Développement Tighassaline (ASODET) a été créée en 1997 dans la province de Kénifra. Depuis sa création, elle apporte un soutien indéfectible aux couches sociales les plus déshéritées.

Elle concentre son énergie dans la mise en place d'activités de soutien aux familles en milieu rural. Elle a réalisé plusieurs actions surtout dans le domaine de la scolarisation de la jeune fille rurale, pour éviter la déperdition scolaire enregistrée, en raison de l'incapacité des parents à subvenir aux besoins scolaires notamment la prise en charge de l'hébergement, de la nourriture, des cours de soutien et de suivi de ces jeunes filles. L'ASODET a construit un foyer de jeunes filles en partenariat avec la commune rurale, l'agence de développement social et d'autres partenaires.

Dans l'espoir de satisfaire la demande

pressante de 150 filles environ par an, cette association a but non lucratif, fondée par un groupe de bénévoles, est à la recherche de partenaires susceptibles de les aider à :

- Elargir le foyer pour l'hébergement progressif de 80 filles supplémentaires ;
- Rechercher des subventions auprès de tous les départements publics, et des ONG nationales ;
- Rechercher des dons auprès des

ONG et entreprises nationales ou étrangères, pour l'octroi de fonds susceptibles de renflouer le budget de l'association.

Comment ? En proposant un don monétaire ou en nature ou par le parrainage d'un projet.

Contacts :

Président : Moha Ouali Arifi

Email : asodet@yahoo.fr

Tél : 0650 67 65 45 ou 0665 13 77 32



Agenda Culturel

INSTITUT FRANÇAIS

MAROC

Exposition

►► De l'estampe au multiple

Jusqu' au 8 mars, Galerie de l'Institut français de Rabat

Exposition

►► Les territoires de l'eau

Irrigation et partage de l'eau en Méditerranée
Jusqu'au 6 mars, Meknès

Musique

►► Je me souviens...

Création : 7-9 mars/ Concerts de restitution le 9 mars dans les 11 sites en simultané
Création d'un concert grand format : 10-15 mars
El Jadida

Agadir, Casablanca, El Jadida, Fès, Kénitra, Marrakech, Meknès, Oujda, Rabat, Tanger et Tétouan
Concerts grand format : 15 mars El Jadida, 16 mars à Meknès, 17 mars à Rabat

Débats d'idées/livre

L'Université populaire du patrimoine

Le patrimoine culturel est l'affaire de tous !

12 mars - Casablanca, Lycée Ahmed Chawki, 19h
12 mars - El Jadida, Ancienne église de la Cité portugaise, 19h
13 mars - Tétouan, Ecole des Arts et Métiers, 19h
14 mars - Meknès, Centre culturel Michel Jobert (rue Pasteur), 19h

Spectacle vivant

►► Les hauts parleurs

Avec Jacques Bonnafé et Pierre Delye
Samedi 23 Février, Fès /mardi 26 février, Meknès/
mercredi 27 février, Rabat/jeudi 28 février, Kénitra
vendredi 1er mars, Marrakech/samedi 2 mars, Agadir

Pour plus d'informations :
Institut Français du Maroc
Tél. : 05 37 27 66 18
www.saisonfrancemaroc.org





Quel est le lien stratégique entre votre datacenter et votre entreprise ? Vous.

Seul le logiciel StruxureWare for Data Centers permet de créer des datacenters sécurisés et efficaces

Surveillez la santé de votre datacenter

En tant que responsable informatique ou gestionnaire de datacenter, vous savez que bien faire votre travail permet à votre entreprise d'économiser du temps et de l'argent. StruxureWare™ for Data Centers vous fournit une vue complète sur l'intégralité de l'infrastructure de votre datacenter, afin que vous puissiez prendre des décisions avisées et non arbitraires en matière d'infrastructure. Vous pouvez, par exemple, planifier de manière proactive les capacités nécessaires et simplifier la gestion des flux de travail et ainsi améliorer la souplesse et la disponibilité de votre entreprise. Désormais plus que jamais, les décisions relatives à l'infrastructure physique sont des décisions stratégiques.

Un datacenter toujours disponible et efficace

De plus, StruxureWare for Data Centers communique en temps réel avec les principales plate-formes de virtualisation : VMware vSphere™ et Microsoft® System Center Virtual Machine Manager. Les capacités de migration automatique intégrées du logiciel assurent systématiquement des environnements hôtes sécurisés aux charges virtuelles. Vos VMs résidant sur des hôtes sécurisés permettent ainsi une exploitation optimale du datacenter. Le logiciel fournit également les données historiques d'efficacité énergétique (PUE), vous permettant de prendre des décisions intelligentes quant à la gestion de l'énergie. Grâce aux capacités de planification et de reporting de la solution StruxureWare for Data Centers, qui sera désormais le héros de l'entreprise ? Vous !

APC™ by Schneider Electric™ est le pionnier en matière d'infrastructure de datacenter modulaire et de technologies innovantes de refroidissement. Ses produits et solutions, incluant InfraStruxure™, font partie intégrante du portefeuille de produits IT de Schneider Electric.



Désormais, prenez des décisions avisées sur votre infrastructure :

- Planifiez proactivement vos besoins en matière de capacités
- Préparez les plans d'expansion et de consolidation de datacenter
- Simplifiez la gestion des flux de travail de votre infrastructure informatique physique afin d'améliorer la souplesse et la disponibilité de l'entreprise
- Apportez des changements tout en connaissant leur impact sur vos résultats
- Visualisez des scénarios de modifications et de capacités diverses afin d'améliorer vos résultats financiers
- Visualisez votre rendement énergétique (PUE) actuel et passé ainsi que les coûts énergétiques de vos sous-systèmes pour prendre des décisions de gestion de l'énergie intelligentes



10 façons de rendre VOTRE datacenter « 10 ways for your data center to be Business-wise, Future-driven ». Téléchargez les conseils de nos experts dès aujourd'hui et gagnez peut-être un iPhone 5 !
Rendez-vous sur www.SEreply.com et saisissez le code clé 79278v





CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC



Les 3 accréditations internationales



Pourquoi un « TRI Executive MBA » ?

3 Types d'apports

Développement Personnel,
Formation au Management,
Process Workshop

3 Types d'intervenants

Académiques, Coachs,
Professionnels

3 Accréditations internationales

EQUIS, AACSB, AMBA

3 Lieux de formation

Casablanca, Toulouse
et Barcelone

3 Semestres

18 mois de formation

Inscriptions
ouvertes

Classement SMBG :

8^{ème} meilleur EMBA
en France

Date de la rentrée :

2 mars 2013

A qui s'adresse ce programme ?

Membres de conseils d'administration,
dirigeants, cadres supérieurs..., des profils
à fort potentiel qui cherchent à confirmer
leur leadership, à appréhender et à anticiper
le management de demain dans un
environnement international.

Téléchargez
la plaquette



Training Leaders of Change



Tél. : 0522 35 02 12
www.campusfcim.com

Toulouse
Business School

Les 3 accréditations internationales

